

# Le MRP vous parle!

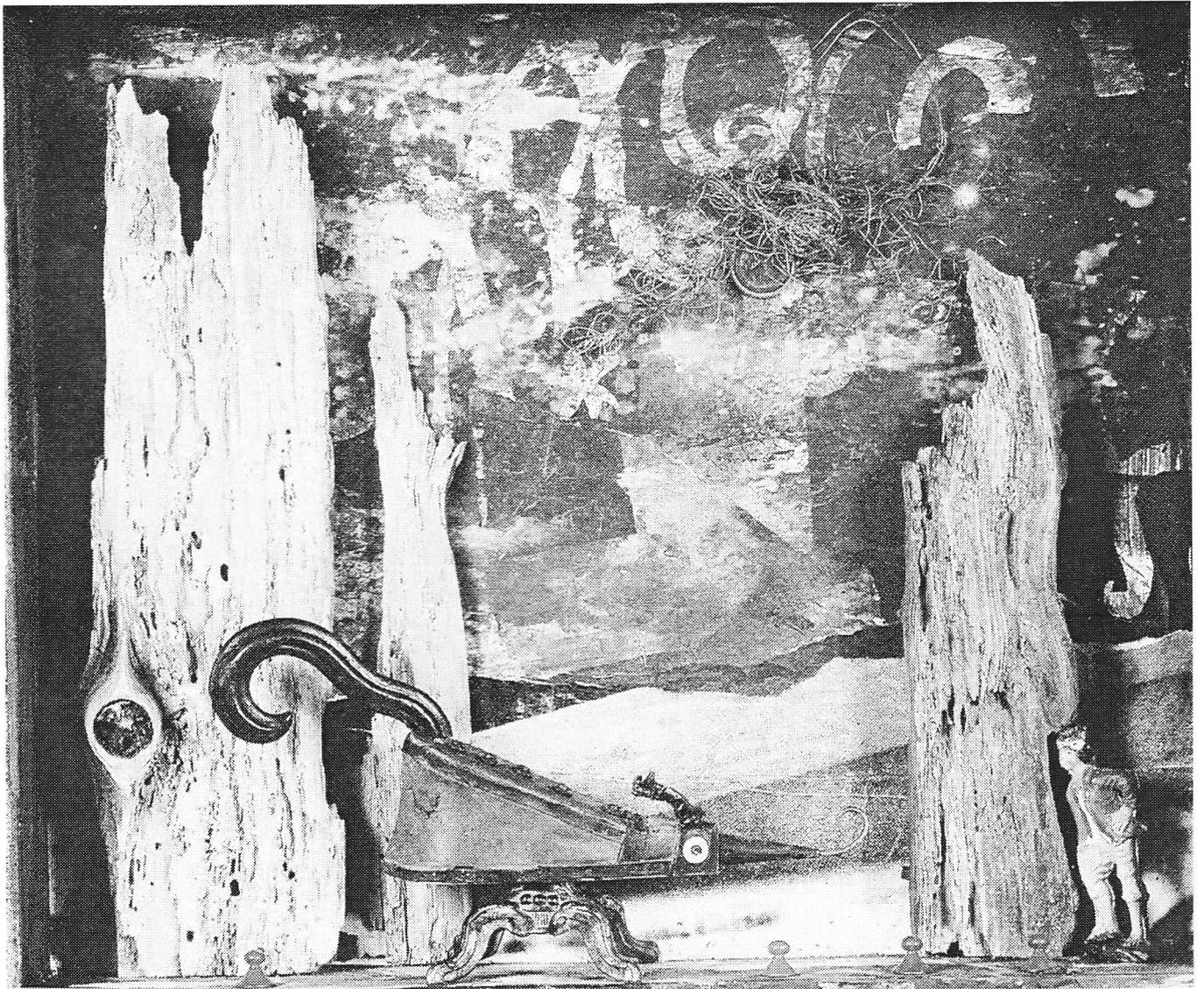
Nouvelle série n° 112

Mars 2007

ISSN 0753-8707

Prix du n° : 5 euros

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ETUDE DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET SOCIAL  
EDITE PAR L'AMICALE DU MRP - 133 bis RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS  
Téléphone : 01 47 05 84 51



**En campagne, garder bon pied bon œil**

D'après une œuvre de Paul Duchein  
artiste en collages et boîtes  
(Interprétation libre)

## SOMMAIRE

	Pages		Pages
<b>DANS NOTRE HISTOIRE</b>		<b>ACTUALITES</b>	22 à 24
• L'abbé Pierre et le MRP	3 à 9	• A la recherche du temps présent... à Bethléem. Des Rois-mages il y a 2000 ans au Mur depuis 2006.	
<b>IL Y A 51 ANS-HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP</b>	10 à 21	<i>2007, quarantième année de la lutte contre la misère et l'humiliation, pour sa libération et le respect de droit international, dans l'indifférence des grandes puissances.</i>	
• 8 juin- 4 août 1956 : privé du soutien des communistes et de la moitié des radicaux – malgré leur forte présence dans le cabinet – le Gouvernement dirigé par le socialiste Guy Mollet continue à gouverner grâce au soutien du MRP. Le Groupe MRP tient 24 réunions en 63 jours et obtient du chef du gouvernement, auquel il ne participe pas, une concertation utile.		<i>Or la liberté d'indifférence n'est-elle pas le plus bas degré de la liberté ? René Descartes l'affirmait.</i>	
Pourquoi, comment ? Les procès-verbaux de ces réunions, inédits, répondent mieux à ces questions que tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur cette période singulière. La SFIO a besoin de l'aide de son rival faute d'avoir la fidélité de son allié.		<i>Et Marcel Proust parlait de « cette indifférence aux souffrance qu'on cause et qui, quelques autres noms qu'on lui donne, est la form terrible et permanente de la cruauté. »</i>	
<b>PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE</b>		• Le colloque de Rome sur les NEI, par Laurent Ducerf	23
• En 4 mois : 59 dons, 2336 euros.	5	• Pour son cinquantenaire, la revue « Paysans » publie un numéro spécial	
		• A Strasbourg durant toute l'année 2007 une Série d'hommages à Pierre Pflimlin.	
		<b>DISPARITIONS</b>	24

*Notre ami Francis Rebuffé, petit-fils du prince Douala Manga Bell (qui fait des recherches sur son grand-père) précise de nouveau son adresse : Kerfrehou, bâtiment J, escalier 1, logement 7, 56600 Lanester.*

**Situés avec précision dans leur contexte parlementaire, les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (trimestre par trimestre, depuis 1945) que nous publions dans notre « Histoire secrète des députés MRP » sont nécessaires à la connaissance objective de l'histoire du MRP. On y trouve, jour après jour et parfois nuit après nuit, ce que disaient ceux qui la faisaient au niveau du Parlement.**

**Et ces procès-verbaux sont exclusifs et inédits !**

**Faites-le savoir aux enseignants et aux étudiants en histoire et à tous ceux que l'histoire de la Quatrième République –mal connue ou même oubliée-, intéresse et qui sont aujourd'hui plus nombreux qu'il y a quelques années. Vous leur rendrez service...**

**Les ouvrages disponibles sur ce sujet sont de valeurs inégales et certains contiennent des erreurs, étonnantes pour les témoins de l'époque.**

**Récemment, l'émission de France-Inter « Deux mille ans d'histoire » (généralement de bonne tenue) était consacrée à la forte influence du Parti communiste sous la Quatrième République. Et le présentateur, historien, a souligné à deux reprises qu'en chiffre de suffrages obtenus et en nombre de députés élus aux élections générales, le Parti communiste avait toujours été le premier parti de France...**

**Oubliant qu'à l'issue de l'élection de la seconde Constituante, le 2 juin 1946, c'est le MRP qui sortit premier des urnes.**



1944-45. Prêtre résistant à Grenoble, animateur de réseaux d'évasion il informe Bidault, président du CNR, à Paris, des préparatifs de la Résistance dans le Vercors. Traqué parla Gestapo, il passe en Espagne et gagne Alger. De Gaulle le reçoit et le nomme aumônier de la Marine.



1945-46 Prenant la tête de la liste MRP en Meurthe-et-Moselle, il est élu député successivement aux deux Constituantes et à l'Assemblée Nationale.

## L'ABBE PIERRE ET LE MRP

L'abbé Pierre est décédé à l'Hôpital du Val de Grâce à Paris le 22 janvier 2007 à l'âge de 94 ans.

Il a été l'homme le plus populaire de France durant plus d'un demi-siècle, en permanence et jusqu'à son dernier souffle.

Il a choisi lui-même, longtemps à l'avance, la liturgie de la messe de ses funérailles : la rencontre des pèlerins d'Emmaüs avec Jésus pour l'Évangile, ce qui allait de soi ; et, pour l'Épître, le chapitre 13 de la première épître de Paul aux Corinthiens : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'amour, je ne suis plus que cuivre qui sonne ou cymbale qui retentit. »

Pourquoi ce choix ? S'agissant de la puissance du verbe, l'abbé Pierre était à la fois spontané et minutieux.

L'admiration que manifestait à son égard, périodiquement, pendant cinquante ans, une grande majorité de la population française, médias et monde politique en tête, lui faisait-elle illusion ? Croyait-il qu'elle était vraiment pour tous autre chose que cuivre qui sonne ou cymbale qui retentit ?

Autrement dit, l'abbé Pierre, qui pratiquait la colère aussi bien que l'humour, a-t-il choisi cette parole de Paul par ironie, voyant que l'enrichissement de la France n'empêchait nullement la montée de la misère parmi les Français ?

Nous ne le savons pas. Il a emporté son secret dans l'au-delà.

J.P.

### SA DEMISSION DU GROUPE MRP

Le 28 avril 1950, l'abbé Pierre adresse à François de Menthon une lettre lui annonçant qu'il démissionne du Groupe MRP.

Quatre jours plus tôt, le 24, André Colin, secrétaire général du MRP, a adressé à Paul Boulet, député-maire de Montpellier, une lettre lui annonçant que la Commission de discipline du Mouvement lui demande de ne plus se réclamer du MRP et de ne plus faire partie du Groupe.

Le 1<sup>er</sup> mai, Charles d'Aragon, député des Hautes-Pyrénées, écrit à François de Menthon qu'il ne croit pas avoir été l'objet d'une mesure analogue à celle qui a été prise à l'égard de Paul Boulet et qu'il répare cette omission en quittant volontairement le Groupe.

Ces documents, notre bulletin les a publiés, en exclusivité, dans non numéro 85. Nous les publierons de nouveau dans notre prochain numéro (il s'agit d'une crise politique très lourde au sein du Groupe MRP, qui pèsera dans l'évolution du Mouvement vers sa disparition).

## UNE MARCHÉ LENTE SUR LA VOIE D'UN ENGAGEMENT POLITIQUE DANS UN PARTI

### En tête-à-tête avec de Gaulle, à Alger ...

Une semaine après son arrivée à Alger, en juin 1944, l'abbé Pierre est invité par de Gaulle à déjeuner chez lui :

Le général l'interroge sur l'état des esprits en France : « Je lui dis les malaises que les résistants éprouvaient dans des contacts, souvent décevants, d'eux avec Alger. Il tranche : « Quand donc comprendront-ils que j'ai dû faire tout ce qu'il fallait faire... avec qui j'ai pu ! »

L'abbé est nommé aumônier de l'Ecole Navale et de la Marine. Il part en mission à Casablanca, en août 1944.

### Rappelé à Paris, il est reçu une seconde fois par de Gaulle.

C'est Louis Jacquinet (ancien député modéré de la Meuse élu en 1932 et 1936), ministre de la Marine dans le Gouvernement provisoire, qui le rappelle à Paris, en janvier 1945.

De Gaulle l'invite à déjeuner en tête-à-tête.

L'abbé Pierre lui parle de ses compagnons de la Résistance inquiets de la façon dont les problèmes, qui deviennent dramatiques, semblent sous-estimer à Paris, par exemple la pénurie de lait, qui s'étend et entraîne de nombreuses morts de bébés.

Réplique du général : « Mais enfin ne voient-ils pas les grandes choses que nous faisons ? Strasbourg est libéré. L'armée française passe le Rhin. Et vous me parlez des bébés sans lait ! Mais on ne fait pas la guerre sans qu'il y ait des victimes. »

### Premier entretien avec Teitgen, ministre de l'information...

Au printemps 1945, Pierre-Henri Teitgen explique à l'abbé Pierre « les imbroglios, des milieux religieux comme des milieux politiques, qui se perpétuent dans les territoires d'Afrique occidentale et équatoriale » et lui demande de « s'en aller durant deux mois à travers ces pays pour aider à pacifier, à réconcilier ». « Encore vivant mais encombrant encore la planète... »

De retour du Maroc, l'abbé Pierre rencontre un ami qui le croyait mort depuis son arrestation à Cambo, près de la frontière espagnole, en 1944. « Ebahi de me retrouver encombrant encore la planète », il alla suggérer à Teitgen et au cardinal Suhard « de me permettre d'aller aux élections qui approchaient. » (élection de la première Assemblée Constituante). « J'étais sollicité pour être tête de liste dans les départements de Rennes ou de Nancy. Teitgen me fit décider d'aller à Nancy. »

*Ces précisions sont extraites du livre « L'abbé Pierre, Emmaüs ou venger l'homme », publié en 1978 par les Editions du Centurion ; il s'agit d'une série de conversations entre l'abbé Pierre et Bernard Chevallier, né en 1936, licencié en philosophie et théologie, alors journaliste politique à TF1.*

*Nos lecteurs trouveront ci-après, pages suivantes, d'autres extraits de cet ouvrage tels que nous les avons déjà publiés, en 1999, cinquante ans après la Fondation Emmaüs, dans « Le MRP vous parle ! » n° 81 (deuxième trimestre 1999).*

### Quand les Lorrains se souviennent de son arrivée chez eux.

L'abbé Pierre raconte, en 1979, quand il répond aux questions de Bernard Chevallier : « Voici quelques jours, je rencontrais des gens, inconnus, de là-bas, qui m'ont dit : « Nous avons vingt ans quand vous avez fait votre première campagne électorale à Lunéville. C'est inoubliable, parce que vous ne parliez pas comme les autres. » Le ton curé ? Non, « c'était plutôt, je crois, l'audace naïve des propos de qui on ne sait pas encore combien sont complexes, lentes, difficiles, les possibilités de réalisation de progrès politiques... »

### L'abbé Pierre se souvient, lui aussi, de ses campagnes en Meurthe-et-Moselle

« Dans un stade très vaste, je crois bien que c'était à Homécourt, toujours dans ce bassin du fer, il y avait plusieurs milliers d'auditeurs. Et il était impossible de commencer la réunion parce que quelques dizaines de brailleuses massés devant la tribune faisaient un vacarme épouvantable. La foule commençait à s'énerver. Soudain me parvint du groupe qui criait à mes pieds le slogan : « Les curés à la sacristie ! » J'empoignai le micro et de toute ma voix lançai : « J'entends un camarade crier « Les curés à la sacristie ! » Qu'il aille donc demander à ceux de ses amis qui, il y a si peu de temps, traqués, en danger de mort, devaient passer la frontière pour se sauver, s'ils n'étaient pas bien contents alors de trouver le curé en question ailleurs qu'à la sacristie pour les guider à travers la montagne. L'acclamation qui éclata balaya tout. »

### Et il n'oubliait pas non plus le Groupe MRP et son secrétariat.

Nous lui faisons le service de notre bulletin « Le MRP vous parle ! » et il appréciait cette marque d'amitié et de respect.

La preuve ? Nous l'avons déjà donnée dans notre numéro 90-91, page 38. La voici, de nouveau. (page suivante)

## « UN COMPAGNON DE LUTTE », DECLARE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (le 23 janvier 2007)

La Ligue des droits de l'Homme s'incline devant la mémoire de l'Abbé Pierre. Dans ses luttes en faveur des droits les plus élémentaires de chacun, cet homme a représenté un instant de la conscience humaine. Dans la résistance, par son refus de la misère et son soutien aux plus déshérités que sont les sans-papiers, l'Abbé Pierre n'a cessé de rappeler la société et la République française à ses obligations et à ses principes.

Cet homme a trouvé dans sa foi les ressources qui lui ont permis d'appréhender l'Humanité dans toutes ses dimensions, y compris celles qui pouvaient s'éloigner des préceptes de l'Eglise catholique. Sa condition d'Homme engagé l'a conduit à mener bien des combats retentissants que l'erreur d'amitié commise avec Roger Garaudy ne peut affaiblir.

La Ligue des droits de l'Homme conservera le souvenir d'un compagnon de lutte pour le respect de tous les droits pour tous. Elle appelle, au-delà des hommages qui lui sont rendus, à mettre en œuvre dans la réalité ce qui fait la clef de voûte de sa vie entière : la dignité de l'Homme.

## RETROUVAILLES AVEC L'ABBÉ PIERRE

- Dring, dring...
- Allo, j'écoute ...
- Je voudrais parler à Jacques Parini (la voix m'est connue, mais j'hésite)
- C'est moi.
- Ici l'abbé Pierre...
- ? (et moi je suis le pape !)
- Mais c'est bien sa voix, c'est bien lui... Qui pourrait l'imiter aussi bien ?
- L'abbé Pierre ? Comme je suis heureux de vous entendre.
- Mais oui, j'ai lu votre courrier... Avec beaucoup de retard, c'est vrai et je vous prie de bien vouloir m'en excuser... Je suis très souvent en voyage et je trouve difficilement le temps de répondre à tous ceux qui m'écrivent et ils sont nombreux ... Alors je préfère vous remercier par téléphone...

C'était le 3 juillet 2001, le jour de la Saint Thomas. Devais-je y croire ? J'étais chez moi, à Meudon.

J'appelle mon épouse et je mets l'ampli. « Bien sûr, c'est l'abbé Pierre » me dit-elle.

Plusieurs mois auparavant, j'ai envoyé personnellement une lettre à l'abbé - que j'avais bien connu au Palais-Bourbon durant toute la durée de son mandat parlementaire, jusqu'en 1951 -, à son domicile, à Alfortville, dans le Val-de-Marne ; mon courrier contenait les numéros 81 et 85 de notre bulletin (nous lui faisons régulièrement un service du « MRP vous parle ! », mais quand trouverait-il le temps de lire tout ce qu'il reçoit ?) et j'attirais son attention sur les pages que nous lui avions consacrées.

Ce 3 juillet, il vient de lire enfin ma lettre et ces quelques pages.

Il veut nous en remercier avec chaleur et nous exprimer « l'immense plaisir » qu'il éprouve à reprendre ainsi contact avec les anciens du Secrétariat du Groupe MRP, dont il conserve bien la mémoire cinquante ans après.

Et il se met à me parler de sa « petite maison » d'Alfortville (située à côté du centre général d'Emmaüs) - « Vous avez trouvé ma bonne adresse », me précise-t-il -, et des voyages qu'il continue à faire à travers le monde, malgré la fatigue : il revient d'Afrique continentale et il va partir pour Madagascar ...

- Vous en faites autant que le pape ! lui dis-je.

- Eh oui, me répond-il, tout heureux.

Et il en vient brièvement à son avenir, plus précisément à ses archives. A ce propos, il vient de régler un problème difficile, qui lui a valu beaucoup de soucis :

J'ai enfin trouvé un grand espace pour y déposer en bon ordre toutes les archives d'Emmaüs, dit-il : c'est une ancienne filature, à Roubaix. Pour vos recherches historiques, ça peut vous être utile.

En septembre, les médias ont annoncé que l'abbé Pierre venait d'être hospitalisé en raison de sa grande fatigue. Nous lui souhaitons de surmonter ce handicap ; il en a sûrement la force morale. Quel punch ce 3 juillet dernier !

J.P

## PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

### En 4 mois, 59 dons, 2336 euros

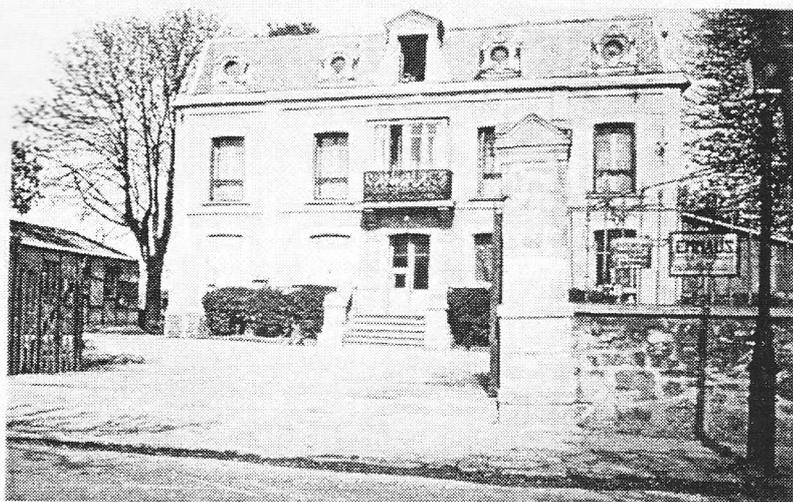
Notre collecte pour la survie du bulletin est toujours active !

Durant la période novembre, décembre 2006 - janvier, février 2007, nous avons reçu 59 dons, pour 2.336 euros (15.323 francs)..

Merci à tous !

• Anger Arthur	Chaliffert (77)	65	• Garguilo Georges	Sète (34)	20
• Apiou Gaston	La Roche sur Yon (85)	15	• Gimenez Bernard	Anglet (64)	5
• Aubry Jean	Maisons Laffitte (78)	35	• Gissinger Jacques	Antony (92)	15
• Badènes Monique	Paris (12è)	20	• Glaume Maxime	St-Jean-de-Braye (45)	35
• Beliard Luc	Nantes (44)	15	• Gouault Jacques	Paris (16è)	15
• Bibard Colette	Angers (49)	65	• Hauchart André	Hénin Beaumont (62)	35
• Billiet Marc	Valenciennes (59)	15	• Huille Eugène	Epernay (51)	15
• Bohl André	Creutzwald (57)	15	• Keuten Pierre	Vanves (92)	15
• Bordes Yves	Compiègne (60)	40	• Lahouste Mme François	Douai (59)	15
• Brasseur Alain	Paris (16è)	15	• Leger Charles	Versailles (78)	15
• Brun Pierre	Vesseaux (07)	15	• Lemoux Jean	Levallois-Perret (92)	15
• Brunaud Pierre	Niort (79)	15	• Lepoix Andrée	Carpentras (84)	35
• Catherin Henri	Arcueil (94)	20	• Leques jean	Nouméa (98)	15
• Chailloux Louis	Courbevoie (92)	3	• Lorey Catrice Monique	Douai (59)	15
• Chaussebourg Anne	Paris (7è)	65	• Maigne André	Le Kremlin Bicêtre (94)	15
• Cheron Jean	St Germain du Corbeis (61)	15	• Moutardier André	Brinon-sur-Sauldre (18)	05
• Clabaut-Lecable	Neuilly (92)	65	• Nicolas Marc	Sailly (08)	15
• Colin Marguerite	Paris (7è)	50	• Parini Jacques	Meudon (92)	20
• Conombo Joseph	Illfurth (68)	38	• Peyrot Jean	St Cyr-au-Mont-d'Or (69)	15
• De Coccola Odette	Paris (15è)	15	• Pinta Claude	Vincennes (94)	15
• De Menthon Olivier	Veyrier du Lac (74)	15	• Potus Louis	Voiron (38)	35
• Decamme Cyriaque	Paris (6è)	165	• Prunières Paul	Versailles (78)	15
• Demauge Lucien	Ste-Foy-les-Lyon (69)	15	• Roye Françoise	Clichy (92)	20
• Denis Raymond	Pantin (93)	15	• Sauvage Bernard	Ste Geneviève des Bois (91)	715
• Dubois Georges	Mantes La Jolie (78)	65	• Seitlinger Jean	Rohrbach les Bitche (57)	100
• Eclache Denis	Paris (4°)	5	• TeitgenFrançois	Paris (16è)	15
• Fenech Roger	Lyon (69)	15	• Trossat Jean Luc	Lyon (69)	35
• Fontanet Hélène	Paris (16è)	50	• Vecten Albert	Muizon (51)	15
• Fosset Bernard	Pantin (93)	25	• Wetzell Jean-Marie	Le Cannet (06)	15
• Garde Marie Thérèse	Boulogne (92)	65		TOTAL	2336

*Photo parue dans le numéro 526  
(décembre 1990) de "Reader's  
Digest Sélection"*



*Au 38 de l'avenue Paul Doumer à Neuilly-Plaisance, la maison achetée pour 50 000 F. par Henri Grouès en 1948 ; elle a été pillée et très endommagée pendant la guerre. (Photo parue dans "Mémoire d'un croyant" de l'Abbé Pierre, chez Fayard en 1979 et, avec une édition complétée en 1981.*

Les procès-verbaux des centaines de réunions que le Groupe MRP des Assemblées Constituantes et de l'Assemblée Nationale a tenues depuis le début de 1946 jusqu'à juin 1949 (et que ce bulletin a publiés trimestre par trimestre) montrent qu'Henri Grouès, devenu pour l'histoire l'Abbé Pierre, député MRP de la Meurthe-et-Moselle, y participait rarement et que, lorsqu'il y participait, ses propos étaient brefs et limités le plus souvent à des observations quelque peu désabusées sur « la morale et la politique ».

*- De ce temps de responsabilités parlementaire, a-t-il déclaré lui-même en 1979, je me sens comme étranger, comme n'ayant rien à en dire. Cela reste pour moi comme un temps obscur.*

Ceci explique cela, probablement.

D'autant que l'aveu est spontané. On le trouve au début du titre 3 de ses confessions au journaliste Bernard Chevallier, publiées en 1979, et avec une édition complétée en 1981, par les Editions Centurion (17, rue de Babylone – 75007 Paris) dans leur collection « Les interviews », dirigée par Jacques Duquesne et Claude Sales : un ouvrage indispensable pour comprendre l'homme et son œuvre, intitulé « L'abbé Pierre, Emmaüs ou venger l'homme ».

Ce titre 3 de l'ouvrage (pages 87 à 145) est consacré à « l'homme politique », c'est-à-dire aux activités d'Henri Grouès député de la Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951, apparenté au Groupe MRP en 1945, membre du Groupe MRP de 1946 à 1950 non inscrit après sa démission du MRP en mai 1950.

Il se trouve que j'ai bien connu personnellement Bernard Chevallier, né en 1936, licencié en philosophie et en théologie, prêtre ; avant d'entrer au Service politique de TF1, il était, dans les années 60, vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption à Meudon-Bellevue (celle de Georges Hourdin et de moi-même). Avec le père de Noray, curé, et le Père Trébossen, très engagé dans l'action populaire et sociale, ils formaient une équipe dynamique dont le souvenir reste vivace à Bellevue.

Voilà qui donne encore un peu plus de sel à ma lecture du livre, d'autant que j'ai bien connu aussi Henri Grouès dans mes modestes fonctions d'attaché de presse au Secrétariat du Groupe MRP de l'Assemblée nationale (modestes mais occupant son homme 60 heures par semaine, souvent la nuit) à partir de novembre 1947. L'abbé faisait alors partie des élus MRP qu'en qualité de militant et permanent du parti je servais avec fierté et que j'appelle aujourd'hui, avec le recul du temps et je dirais avec tendresse, « mes administrés ». Il participait aux congrès annuels du MRP et je me souviens de son arrivée au Congrès de Strasbourg en mai 1949, juste après la création d'Emmaüs.

Ces souvenirs sur une période lointaine de la vie parlementaire, méconnue ou le plus souvent mal jugée aujourd'hui, m'incitent à extraire tels quels – attention, l'abbé n'y fait pas de cadeau ! – quelques passages de ses confessions d'homme politique à Bernard Chevallier.

Jacques Parini

### *Comment s'est faite votre décision d'être candidat ?*

Ce fut, là encore, plus un consentement qu'un choix. En janvier 45, le ministre de la Marine m'avait rappelé à Paris, de Casablanca où, depuis six mois, j'avais la charge de l'au-mônerie de l'École Navale et des diverses forces de la Marine basées là.

Peu après le retour, un ami, qui me croyait mort depuis mon arrestation à Cambo, me rencontra, ébahi de me retrouver "encombrant encore la planète"... Ce fut lui qui s'en alla d'abord suggérer à Pierre-Henri Teitgen, puis demander au cardinal Suhard, de me persuader d'aller aux élections qui approchaient.

Au terme d'un long entretien avec le cardinal, j'adressai à mon vieil évêque de Grenoble la demande d'autorisation prescrite au prêtre par le Droit canon, pour pouvoir poser une candidature à la députation.

Mgr Caillot m'aimait bien, je crois. Mais âgé de près de quatre-vingt-dix ans, il se trouvait désemparé après les équivoques du temps de Vichy, et dans les tumultes de la Libération.

A ma lettre lui exposant ce qui m'était demandé, il me répondit par un télégramme que j'ai toujours : "Regrette ne pouvoir personnellement prendre pareille responsabilité. Toutefois, si plus haut mieux informé vous engage accepter ne récriminerai point."

Je portai ce télégramme au "plus haut mieux informé", c'est-à-dire au cardinal de Paris, qui me dit simplement : "A vous maintenant de décider."

J'étais sollicité pour être tête de liste dans les départements de Rennes ou de Nancy. Teitgen me fit décider d'aller à Nancy.

### *Qui furent, pensez-vous, ceux qui votèrent pour vous ?*

Il furent sûrement de trois sortes. Pour le plus grand nombre, ils étaient inexpérimentés autant que moi, de "braves gens" comme on dit. Ils étaient sensibles à ma conviction, à mon espoir de jeune, enthousiaste.

D'autres, peu nombreux, mais ils sont ceux dont le souvenir et l'amitié me restent inoubliables, parce que c'est à eux que je dois le meilleur de ce que j'ai pu apprendre de réalisme et de courage persévérant, étaient des militants engagés de longue date dans tous les combats pour la justice, là où ils vivaient, et, pour beaucoup d'entre eux-ci, animés d'une foi exigeante, approfondie. Tout au long de leur vie de luttes,

\* Louis Jacquinot

ils n'avaient acquis pour eux-mêmes aucun privilège et, en beaucoup d'occasions, ils avaient reçu des coups et consenti, pour rester fidèles à leurs convictions et engagements, de durs sacrifices pour eux et leurs familles.

Enfin, ne manquèrent pas, et je ne le compris que peu à peu, parmi ceux qui votèrent et firent campagne pour moi, des "habiles", certains d'entre eux probablement à peine conscients de leur duplicité, profondément conservateurs, pour qui les promesses de changement, dites par le MRP naissant, étaient seulement des paroles "utiles en campagne électorale", bonnes à gagner des voix, mais paroles que, eux, notables influents, veilleraient soigneusement, sitôt démobilisées les ardeurs des campagnes électorales, à empêcher de passer en actes, ou du moins à ne laisser ébaucher leurs réalisations que le plus tard, et le moins largement possible.

Cette contradiction, à l'intérieur du groupe qui m'élisait, ne m'est apparue qu'après des années. Était-elle seulement le fait de ce courant politique naissant ? Sûrement pas. Elle se retrouve dans tous les "Mouvements" portés au pouvoir, ou aux abords du pouvoir, par de vastes soulèvements d'opinion comme en produisent périodiquement tantôt les lassitudes, tantôt des tragédies.

### *Vous n'avez pas été élu comme membre du MRP...*

C'est vrai. J'ai refusé d'être membre du MRP lors de la première campagne électorale. Je fus alors tête d'une liste dont tous les membres étaient MRP, mais à côté de mon nom était inscrit : "Candidat indépendant."

Je n'avais pas voulu adhérer au MRP parce que deux des hommes qui ont été les cerveaux qui pensèrent le futur MRP dès la clandestinité, Roger Radisson et Gilbert Dru, étaient pour moi des amis intimes. Ils avaient été tous les deux abattus par les nazis aux derniers jours de l'occupation à Lyon. Et ce que je découvrais, rentrant d'Afrique, approchant pour la première fois de ma vie les "appareils politiques", me semblait si différent de ce dont nous avions porté l'espérance !

Aux leaders du Parti qui me sollicitaient pour diriger cette liste de candidats en Meurthe-et-Moselle, je dis : "Apparenté à vous ? Oui. Membre du Parti ? Non. Pas encore en tout cas, parce que je ne suis pas sûr que, avec l'ouverture et la force du courant qui vous portent, vous soyez en chemin pour réaliser ce pourquoi ces amis sont morts ; et parce que, inexpert comme je suis, je ne vois pas comment je pourrais influencer sur les décisions majeures que le Parti devra prendre."

**Situés avec précision dans leur contexte parlementaire, les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (trimestre par trimestre, depuis 1945) que nous publions dans notre « Histoire secrète des députés MRP » sont nécessaires à la connaissance objective de l'histoire du MRP. On y trouve, jour après jour et parfois nuit après nuit, ce que disaient ceux qui la faisaient au niveau du Parlement.**

**Et ces procès-verbaux sont exclusifs et inédits !**

**Faites-le savoir aux enseignants et aux étudiants en histoire et à tous ceux que l'histoire de la Quatrième République -mal connue ou même oubliée-, intéresse et qui sont aujourd'hui plus nombreux qu'il y a quelques années. Vous leur rendrez service...**

**Les ouvrages disponibles sur ce sujet sont de valeurs inégales et certains contiennent des erreurs, étonnantes pour les témoins de l'époque.**

**Récemment, l'émission de France-Inter « Deux mille ans d'histoire » (généralement de bonne tenue) était consacrée à la forte influence du Parti communiste sous la Quatrième République. Et le présentateur, historien, a souligné à deux reprises qu'en chiffre de suffrages obtenus et en nombre de députés élus aux élections générales, le Parti communiste avait toujours été le premier parti de France...**

**Oubliant qu'à l'issue de l'élection de la seconde Constituante, le 2 juin 1946, c'est le MRP qui sortit premier des urnes.**

*On a dû vous reprocher ce refus, cette contestation ?*

Bidault en a eu, à l'époque, de la rogne. A la première réunion du groupe parlementaire, comme chacun se présentait, et que je disais : "je suis comme un hôte parmi vous, apparenté, mais pas membre du Parti", Bidault, haussant les épaules, s'est écrié : "Encore un de ces curés qui ne peuvent jamais faire comme tout le monde."

Ce n'était pas bien grave.

*Vous avez, un an après, pourtant adhéré au MRP... A quelle espérance vous référeriez-vous à l'époque ?*

... C'était l'impatience de voir disparaître cette réalité insupportable (insultante et à Dieu, et à tous les plus souffrants socialement) de la solidarisation, réelle ou apparente, de la communauté des "croyants" avec les "parvenus", fussent-ils exploités des faibles, et en tout cas inconscients des méfaits d'un "ordre économiquement figé", qui provoque, quels que soient ses à-côtés de bienfaisance, l'étouffement des moins forts.

Cela supposait que ces "croyants", qui se trouvaient alors sous le sigle du MRP, pour la plupart parce qu'ils avaient, sous l'occupation, été du côté des victimes, réussissent à être encore de ce côté-là, maintenant que, pour être en mesure de gouverner, il allait bien falloir aussi se préoccuper d'être une majorité numérique.

Je ne voyais pas clairement combien ce serait difficile. Pourtant je le devinais assez pour être inquiet. Lorsque, plus tard, après l'adhésion, vint la rupture, assurément je manquais d'équité, ne mesurant pas assez cette difficulté que, moi qui me faisais juge, je n'avais pas su non plus résoudre.

*Participiez-vous activement aux débats internes du MRP ?*

Non. Pas assez.

Aurais-je dû ? Je m'y perdais.

Les dirigeants se connaissaient tous de longtemps, étaient liés par de profondes amitiés. Qu'aurais-je pu leur apporter ? Je les estimais, tous. Je m'en remettais à leur science politique.

Et puis, très tôt, d'autres sujets d'intérêt primordial aussi allaient me solliciter, me faisant me partager entre ce pays de Lorraine, et... le reste du monde !

*Le MRP, autant dire les "Démocrates chrétiens", ce devait être un milieu politique où vous vous trouviez à l'aise ?*

Est-ce pour ironiser que vous dites cela ! Oui, je peux dire que, autant que je les connaissais, j'estimais et j'aimais chacun de ceux que je rencontrais là. Mais comme Parti politique, j'étais de plus en plus mal à l'aise...

Partout où nous voyons exister un parti "dit chrétien", que constate-t-on ? La plupart des croyants se sentent plus ou moins devoir voter pour lui. Et les dirigeants, préoccupés, comme tout dirigeant politique en régime démocratique, de rassembler le plus de voix possible pour accéder à la majorité qui conditionne le pouvoir, ne se font pas faute d'encourager ce sentiment que là est le Parti des chrétiens.

Alors, parce qu'en cela est une erreur (qui devient vite une duperie, quand bien même "l'on n'a pas voulu cela"), bientôt l'on en vient politiquement à l'impuissance, puis aux désastres. Car l'on ne peut être un si grand nombre que si l'on a escamoté les désaccords relatifs aux choix des moyens, se contentant de rappeler sans cesse la finalité sur laquelle on est unanime. Et dès lors, à chaque heure de décision grave, l'on sera aboulique, ne faisant quasi-rien, de peur de se couper ou de sa "droite" ou de sa "gauche" et de cesser d'être ce grand nombre par lequel l'on tient le pouvoir que l'on pense bien détenir "pour la plus grande gloire de Dieu" !

Sans doute, cela est le risque dans lequel doit être vécue

l'action de tout parti, ou coalition de partis, en régime de démocratie. Il faut bien s'en accommoder. Et cette "démocratie" est probablement encore "le moins mauvais des systèmes politiques possibles".

Mais de grâce, que l'on ne pare pas du "sacré" de la foi les relativités tâtonnantes dans lesquelles il faut bien que cheminent les "partis".

Je puis être triste de voir un grand parti, qu'il soit socialiste ou libéral, décevoir, dans la peur qu'il a de devoir un jour trancher avec des équivoques, d'un bord ou de l'autre, qui ont semblé faire sa grandeur, mais qui l'ont vidé de sa capacité d'énergie. Je puis en être triste. Mais je ne trouve pas alors blessés en moi et en des multitudes l'honneur et l'espérance, radicale, essentielle à ma vie, le but qui me fait vivre.

.....  
Aux origines d'ailleurs, la Démocratie chrétienne, loin d'être politiquement conservatrice, et d'arrière-garde, était ralliement des croyants à cette volonté de confiance faite au peuple que représentait la démocratie naissante. Mais comment y resterait-elle politiquement force d'avant-garde à partir du moment où son succès a rallié à elle les conservateurs plus ou moins en déroute, dont le poids sur elle dès lors va changer son être politique et ses possibilités d'initiatives ?

De grâce, que les croyants se voient libres de porter leurs exigences évangéliques de priorité au service politique des faibles dans n'importe laquelle des formations politiques, des écoles économiques diverses, pourvu qu'elles reconnaissent et respectent en tout homme sa valeur inaliénable, même si cette valeur, et ce qui la fonde, n'est pas vue par tous dans la dimension d'absolu dont l'éclaire la foi.

L'autre leçon, saurons-nous la tirer de l'exemple politique chilien ?...

*Votre abandon du MRP s'est voulu spectaculaire ?*

Voulu spectaculaire ? Non ! Au tréfonds de moi, je ne le crois pas. Peut-être même, le plus vrai serait-il de dire que ce fut lourdement fait, comme font ceux qui, sur un point, ont une timidité, ne savent pas jusqu'au dernier instant, s'ils oseront, et plus encore ne savent pas s'ils sauront expliquer pourquoi...

*Vous avez cherché l'incident...*

Non. Car malheureusement, il n'y avait alors pas besoin de le chercher. Et c'était bien autre chose qu'un incident.

Sans doute, déjà auparavant je m'étais trouvé en des dissentiments importants avec le Parti. Mais c'est à l'occasion de la grande grève des ouvriers du bâtiment à Brest et de sa répression que je n'ai plus pu retarder ma démission.

La grève durait depuis des semaines. Des délégués demandèrent la reprise des négociations avec le président du Syndicat patronal des Entrepreneurs du Bâtiment. Il fit répondre qu'il n'y avait pas lieu de négocier puisque, d'après ses informations, il pouvait prévoir la fin de la grève d'ici quelques jours, la plupart des familles des grévistes étant à bout de ressources.

Un soulèvement éclata. Les grévistes marchèrent sur la Préfecture, la police tira. Des victimes tombèrent.

Vinrent au Parlement des interpellations, mettant en péril le gouvernement. Et l'on vit le débat évoluer vers une conclusion scandaleuse. Alors que tous les orateurs avaient admis qu'une part grave de responsabilité, dans l'issue tragique de ce conflit, incombait au comportement du patronat, et alors que la motion finale - rédigée par la majorité (dont l'élément principal, mais non suffisant, était le MRP) - évoquait cette part de responsabilité, une suspension de séance fut soudain demandée. Ce fut pour nous apprendre que le Parti radical (dont les voix étaient indispensables pour l'approbation de la motion de confiance) faisait savoir qu'il ne pouvait

voter un tel texte. Il fallait n'évoquer aucun tort du côté patronal. Or, sans les voix radicales, c'était la chute du gouvernement et l'on ne pouvait que redouter une longue crise.

A ce moment, d'importantes négociations internationales étaient en cours, en particulier conduites par le maréchal Juin aux Etats-Unis pour la réorganisation de l'Armée... La "raison d'Etat", nous démontrait-on, demandait notre accord sur ce silence. Il fallait se contenter de vagues formules classiques, d'une motion "faisant confiance au gouvernement pour le maintien de l'ordre dans la justice".

Je n'ai pu m'y résoudre. N'était-ce pas renier tout ce pourquoi beaucoup m'avaient élu ?

*Vous avez été très dur avec le MRP, puisque vous l'avez qualifié de "doublure bien pensante du Parti radical" !*

Est-ce vraiment de la dureté ? N'était-ce pas ce qu'il devenait ? Un Parti radical "bien pensant"... Et il en est mort.

## DANS NOS ARCHIVES

La conclusion du débat sur les manifestations de Brest est traitée très brièvement et de façon analogue dans le procès-verbal de la réunion du Groupe du 27 avril 1950, sans trace d'une intervention de l'Abbé Pierre, et dans le Bulletin d'information du Groupe.

Voici le texte publié dans le B.I. n° 29 du 28 avril 1950 :

*"Le Groupe, réuni le 27 avril à 14 heures, a approuvé les termes de l'ordre du jour établi par Henri Teitgen et par Messieurs de Moro-Giafferri (radical), Minjoz (socialiste), Bardoux (paysan) et Clémenceau (PRL) et destiné à clôturer le débat sur l'interpellation de Monsieur Jacques Duclos relative à l'arrestation de Madame Lambert et de Monsieur Signor lors des manifestations de Brest."*

Dans les numéros suivants du B.I., on annonce :

- l'exclusion de Paul Boulet, député de l'Hérault (B.I. n° 30

du 3 mai 1950) ;

- la démission de Charles d'Aragon, député des Hautes-Pyrénées, qui entend ainsi se solidariser avec Paul Boulet ; et de l'Abbé Pierre, qui se plaint du manque de fidélité du MRP à ses origines (B.I. n° 31 du 4 mai 1950).

S'agissant de l'Abbé Pierre, la lecture du procès-verbal de la réunion du Groupe du 6 février permet de penser qu'il avait déjà, à cette date là, l'intention de quitter le MRP...

Le 3 février, le "Comité des 46" de la SFIO décide, à la majorité d'une voix, de retirer les ministres socialistes du gouvernement dirigé par Georges Bidault.

Motif : le président du Conseil maintient sa décision de permettre aux petites et moyennes entreprises d'étaier sur trois mois le paiement de la prime d'attente aux salariés qui a été prévue, en accord avec tous les partis de la majorité, au moment du vote de la loi sur les conventions collectives.

La SFIO demande un effort de 19 milliards ; Georges Bidault s'en tient à 16 milliards pour la prime, à laquelle il ajoute un complément familial d'un coût global de 4 milliards.

Les socialistes déclarent ne pas vouloir rompre la majorité gouvernementale et annoncent un "soutien sans participation" au gouvernement.

Georges Bidault va-t-il démissionner ou compléter son gouvernement sans modifier son programme ?

A la réunion du Groupe du 6 février, tous les orateurs se prononcent pour la seconde solution, tous sauf un, l'Abbé Pierre, qui déclare :

*"L'élargissement à droite de la majorité est inévitable puisque la politique d'un gouvernement est la moyenne des politiques de ceux qui le composent. Les militants sont stupéfaits de cet événement et de la raison qui l'a provoqué. Si les socialistes voulaient partir coûte que coûte, il fallait les faire partir sur autre chose. Mieux vaut une dissolution qu'un virage du MRP sur la droite."*

Au début de la crise qui secoue le Groupe MRP en 1956 (cf notre n° 85)

## L'EXCLUSION DE PAUL BOULET

André Colin, secrétaire général du MRP, adresse le 24 avril 1950 la lettre suivante à Paul Boulet, député-maire de Montpellier, professeur de médecine.

Mon cher ami,

Comme vous le savez, la Commission de discipline et d'arbitrage a été amenée, sur la demande du Bureau du Groupe parlementaire, à étudier la situation créée au sein du Mouvement par les différentes attitudes que vous avez cru devoir prendre lors de certains scrutins et également au cours de diverses manifestations.

Ces attitudes étaient contraires à celles qui s'imposaient aux membres du Groupe parlementaire MRP, ainsi qu'à l'ensemble des militants du Mouvement.

La Commission de discipline a tenu à vous entendre. Elle a été amenée à conclure qu'il était devenu impossible que vous puissiez vous réclamer, désormais, du MRP et qu'à partir de la rentrée parlementaire vous ne deviez plus vous considérer comme faisant parti de notre Groupe.

Ce n'est pas sans regret que je suis amené à vous faire part d'une telle décision : c'est là l'une des responsabilités de ma fonction.

Je suis persuadé que vous estimerez avec moi que cette séparation, due à votre fait, et que je déplore, n'altérera pas sur le plan personnel l'amitié qui nous unissait.

Bien cordialement à vous.

### La réponse de Paul Boulet, le 27 avril

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Ministre,

Je reçois ce jour votre lettre du 24 avril 1950, relative à ma situation vis à vis du Groupe parlementaire ; je ne puis qu'en prendre acte, désirant éviter tout commentaire qui ne serait pas digne de la grande famille spirituelle à laquelle, par delà toutes les décisions des hommes, j'ai toujours appartenu et je continue d'appartenir.

Il ne saurait être question que l'amitié qui nous unit puisse subir une altération quelconque.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire Général et cher Ministre, à mes sentiments cordiaux.

P.S. - Il me serait agréable que vous donniez lecture de cette réponse aux amis du Groupe MRP

# HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

## 8 JUIN – 4 AOUT 1956

Depuis les élections législatives du 2 janvier 1956, le MRP et la SFIO se trouvent dans des positions réciproques singulières.

Le MRP a participé à sept ou huit gouvernements (tous sauf celui de Mendès-France) qui s'est succédé depuis les élections législatives précédentes, celles du 17 juin 1951 ; il n'en a dirigé aucun ; il n'a pas soutenu le Gouvernement Mendès-France.

La SFIO n'a participé à aucun de ces huit gouvernements mais elle en a soutenu un, celui de Mendès-France.

Ainsi, depuis le début de la deuxième législature de la Quatrième République en août 1951 (le premier gouvernement de cette nouvelle législature n'a été formé que le 11 août 1951, par René Pleven), le MRP et la SFIO ne se sont trouvés ensemble ni dans le gouvernement ni dans la majorité. Le MRP l'a regretté et l'a dit ; une partie de la SFIO, celle qui est favorable à l'union européenne, l'a regretté aussi mais ne l'a pas déclaré publiquement.

Avec l'appel de Coty à Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO, pour former le nouveau gouvernement au début de 1956, tout change ... sauf le caractère singulier des positions réciproques du MRP et de la SFIO : le MRP ne participe pas au gouvernement mais il le soutient ; la SFIO traverse une crise interne, le Parti communiste passe peu à peu dans l'opposition et Guy Mollet continue à diriger le gouvernement grâce au soutien du MRP ; il ne sera mis en échec que seize mois après son arrivée au pouvoir, le 21 mai 1957, par une coalition regroupant les communistes, les Indépendants et Paysans et les poujadistes. Ne lui restera fidèle, dans ce scrutin lui aussi singulier, qu'une minorité, composée de la SFIO, du MRP et d'une fraction des radicaux et des UDSR (33 voix dont celles de 15 ministres !) et d'une moitié des Républicains sociaux (12 voix dont celles de 2 ministres, Chaban-Delmas et Maurice Lemaire).

La SFIO tirera-t-elle une leçon de cette histoire singulière où elle n'a ni le bon ni le beau rôle ?

Il serait intéressant de pouvoir consulter les archives de la SFIO sur ce sujet ...

Les faits répondent à cette question, du moins indirectement.

Pour assurer une succession à Guy Mollet sans avoir à traiter avec le MRP, la SFIO va subir et accepter les conditions des radicaux qui viennent de torpiller son secrétaire général : elle cède Matignon à un radical, Maurice Bourges-Maunoury, et le laisse confier un portefeuille à 16 autres radicaux (dans un gouvernement de 46 membres).

Pourquoi cette faiblesse ? Pourquoi cet ostracisme à l'égard du MRP ?

Serait-ce un désaccord sur la solution à trouver pour résoudre la crise algérienne ? Le MRP serait-il colonialiste ? L'argument est difficile à prendre en compte : depuis le 9 février 1956, c'est un socialiste, Robert Lacoste, qui conduit la guerre en Algérie, sur place, à Alger.

Serait-ce un soupçon sur la politique européenne ? Impossible ! Ce sont deux fervents partisans de l'Europe unie que Guy Mollet a placés au Quai d'Orsay, Christian Pineau et Maurice Faure, qui ont travaillé avec succès à la

création du Marché Commun, avec l'appui sans faille du MRP.

Serait-ce l'amertume persistante entretenue au sein de la SFIO par le souvenir du vote de la loi Barangé sur l'aide à l'école primaire privée, intervenu cinq ans plus tôt ? Cette interprétation a été retenue par certains politologues. Elle est discutable. L'allocation scolaire instituée en faveur de tous les élèves de toutes les écoles primaires a déjà eu deux effets positifs considérables, en 1956 :

- mandaté directement à l'Association des parents d'élèves de chaque école privée, elle permet à ce secteur de sortir provisoirement de sa crise financière ;

- mandatée directement à la Caisse départementale scolaire gérée par le Conseil général et consacrer, comme le précise la loi, à l'aménagement, à l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement public du premier degré, elle a permis, en cinq ans, de combler un retard de plus de trente ans dans le développement, grâce à du matériel moderne, de leurs activités culturelles, sportives ou ludiques. Quelques élus socialistes le reconnaissent volontiers mais seulement en petit comité.

En vérité, pour les témoins de la vie parlementaire quotidienne dans les années 50, l'ostracisme de la SFIO à l'égard du MRP s'explique avant tout par un réflexe défensif : elle conserve une citadelle électorale, la Fonction publique ; en revanche, dans le monde des travailleurs du secteur privé, y compris chez les petits paysans elle reste en rivalité avec le Parti communiste sur sa gauche et avec le MRP sur sa droite. Et parmi les parades qu'elle met à l'épreuve à l'égard du MRP, porteur de la tradition chrétienne populaire, il y a son rejet vers la droite.

Dans cette tactique, elle trouve la complicité de certains journaux qui, tout en se prévalant de critères intellectuels supérieurs, n'hésitent pas à faire fi des réalités politiques nouvelles nées de la Résistance et de la Libération. Ces publications (« L'Express » et même « Le Monde »...) exploitent (ou se laissent porter par elles) les pesanteurs sociologiques, qui restent lourdes chez leurs lecteurs. C'est ainsi qu'on y appelle volontiers « union de la gauche » une simple coalition -devenue d'ailleurs rarissime-, des communistes, des socialistes et des radicaux.

En fait, dans les années 50 comme tout au long de la Quatrième République, les rôles qui sont joués sur la scène parlementaire lors de débats sur la législation sociale (Code du travail, congés payés, salaires, Sécurité Sociale, logement ...), qui sont les plus fréquents -pratiquement un par semaine -, contredisent cette classification.

Tel projet gouvernemental, telle proposition de loi, sur l'un de ces sujets va-t-il venir prochainement en discussion ? Les réflexes sont immédiats : le Groupe socialiste consulte Force Ouvrière, le Groupe MRP consulte la Confédération Française des travailleurs Chrétiens et le Groupe radical consulte le Centre National du Patronat Français.

Et la SFIO le sait. Le Parti radical est son allié, souvent infidèle, pas son rival. C'est bien toute la différence.

Jacques Parini

*P.S La CGT a été créée le 24 septembre 1895, Force Ouvrière le 19 décembre 1947 (scission à la CGT), la CFTC le 2 novembre 1919, le CNPF le 12 juin 1946.*

## PREMIERE PARTIE : COMPLEMENTS A NOS INFORMATIONS PUBLIEES DANS NOTRE NUMERO PRECEDENT SUR LES REUNIONS DU GROUPE MRP EN JUIN 1956.

S'agissant des relations entre le Groupe MRP et le Gouvernement Guy Mollet, à propos des grands sujets qui sont traités à l'Assemblée Nationale durant le mois de juin 1956,

- l'Algérie, le Maroc, la Tunisie,
- la création et le financement d'un fonds national de solidarité pour les salariés retraités,
- le budget de l'Etat pour 1956, qui est un ajustement du budget de 1955
- la réforme en profondeur de la discussion budgétaire,
- la préparation d'une importante révision de la Constitution (un accord général se fait pour confirmer Paul Coste-Floret dans son rôle de rapporteur devant la Commission du Suffrage universel),
- la rupture, longue à venir mais consommée le 19 juin, par Gaston Deferre, ministre de la France d'outre-mer, du marché qu'il a conclu avec les élus du Front Republicain et les communistes visant à renvoyer l'élection au collège unique des nouvelles assemblées territoriales en Afrique noire après la formation des conseils de gouvernement,

nous renvoyons nos lecteurs aux pages 19 et 20 de notre bulletin précédent, le numéro 111.

Toutefois, dans le souci de rester complets dans notre rubrique « Histoire secrète des députés MRP », et comme nous l'avons annoncé dans notre page 20, nous publions ci-dessous quelques extraits des procès-verbaux des réunions du Groupe consacrées à la discussion de ces dossiers : la position des députés MRP, dans leur majorité, à l'égard du Gouvernement Guy Mollet s'en trouvera ainsi encore mieux éclairée.

A la réunion du vendredi 8 juin (la 48<sup>e</sup>) ouverte à 9 heures sous la présidence de Robert Lecourt ; deuxième lecture du projet relatif au Fonds national de solidarité, avec questions de confiance.

**Francine Lefebvre** souhaite que le Groupe vote l'article 1<sup>er</sup>, relatif aux impôts, sur lequel il s'est abstenu en première lecture. Explication : la SFIO et le PC exploitent cette abstention et accusent le MRP de s'opposer à la création du Fonds.

**Paul Coste-Floret.** - Non, maintenons notre position puisqu'il s'agit du même objet, dans les mêmes conditions.

**Lionel de Tinguy.** - Quelle que soit notre position, elle sera critiquée. Je pense qu'il est raisonnable de garder l'attitude que nous avons eue en première lecture. Je voudrais aider la SFIO à sortir de l'impasse où elle se trouve, faute d'avoir préparé une réforme fiscale. Il faut l'avertir qu'elle va se tromper. Beaucoup de socialistes s'en rendent compte et Ramadier (ministre des Affaires économiques et financières) lui-même est disposé à faire une synthèse des propositions qui lui sont faites à l'occasion d'une lecture ultérieure. Ainsi, quand l'entente sera enfin conclue entre le MRP et la SFIO, le MRP votera les impôts, qui seront moins mal choisis.

**Jean-Marie Louvel.** - J'approuve de Tinguy.

**Edouard Moisan.** - Je reconnais la valeur de ces arguments, mais je déplore que le MRP apparaisse hostile ou même simplement réticent à l'égard du Fonds. En outre, il y a un événement nouveau : le scrutin de mardi (le 5 juin : le MRP a voté la confiance, le Groupe communiste s'est abstenu). Le MRP doit-il ou non continuer sur sa lancée ? Verra-t-on cette fois-ci les communistes voter pour et le MRP s'abstenir ? Cela annulerait l'effet de mardi ! Il est vrai que le vote d'aujourd'hui n'est pas le dernier et qu'il constitue seulement une étape.

**Paul Coste-Floret.** - Le vote des impôts par le MRP ne faciliterait pas la transaction entre le Gouvernement et le Conseil de la République. En outre, dans son explication de vote au nom du Groupe, Lecourt a dit : la politique financière du Gouvernement est mauvaise et le MRP n'est pas lié au Gouvernement par contrat. Enfin, ce vote n'est qu'une étape.

Consulté, le Groupe décide, par 14 voix contre 10, de maintenir sa position d'abstention sur l'article 1<sup>er</sup> (les impôts) et de voter pour sur l'ensemble du projet.

Une seconde réunion du Groupe MRP a lieu à 14 heures ce vendredi 8 juin. Elle est consacrée aux propositions de la Conférence des présidents (programme des travaux de l'Assemblée).

Ouverte à 14 heures, le mardi 12 juin, sous la présidence de Joseph Wasmer, nouveau membre du Bureau, député du Haut Rhin, la 50<sup>e</sup> réunion (en 1956) du Groupe MRP est consacrée aux budgets des différents ministères.

**Albert Schmitt** (député du Bas-Rhin depuis la première Constituante, né le 31 mai 1900 à Bischeim, directeur de l'Entraide française du Bas-Rhin) interviendra à titre personnel en séance sur le projet du Grand Canal d'Alsace. La demande d'interpellation déposée sur ce sujet par Pierre Pflimlin a été retirée ; notre ami avait obtenu quelques satisfactions du Gouvernement. L'orateur dit que la générosité allemande dans ce projet lui paraît bizarre.

**Jean-Marie Louvel, Maurice Schumann et Charles Arbogast** (né le 28 février 1913 à Bischeim, comme A. Schmitt, élu à l'Assemblée Nationale le 2 janvier 1956, qui décèdera le 20 mars 1989 à Strasbourg) présentent des observations sur ce projet.

**Maurice Schumann** traite du budget des Affaires marocaines et tunisiennes. Il note que la Commission des Affaires étrangères ne veut pas rouvrir à cette occasion le débat politique.

**Francine Lefebvre** aimerait discuter du budget des Anciens combattants. Elle demande qui, au sein du Groupe, remplacera Roger Devémy, qui était le spécialiste dans ce domaine et qui n'a pas été réélu le 2 janvier.

**Maurice-René Simonnet** est à la recherche d'un volontaire.

**Maurice Schumann** se réserve d'intervenir sur l'aide à l'exportation dans la discussion du budget des Affaires économiques. Parlant de la hausse du coût de la vie, il dit qu'il s'agit là d'un problème dramatique. Le Groupe MRP, à son avis, devrait faire une intervention sur ce sujet.

**Francine Lefebvre** suggère une intervention de Fernand Bouxom.

**Charles Arbogast** demande que le MRP définisse sa position sur les 213 articles qui servent à mesurer l'évolution du coût de la vie.

- Oui ou non, dit-il, les dépenses d'alimentation doivent-elles figurer pour 60% au moins dans la liste, comme le demandent les paysans ? A mon avis, le budget du manœuvre comprend plus de 60% de dépenses d'alimentation.

**Maurice Schumann** critique les truquages de l'indice des prix. Ce n'est pas cela, la lutte contre l'inflation, dit-il.

**Fernand Bouxom.** - Ce sujet mérite une demande d'interpellation, comme le Smig.

**Lionel de Tinguy.** - Les revenus des agriculteurs sont en baisse continue ... Les budgets des PTT, de la Radio posent eux aussi des problèmes. A propos de radio, il y a un drame : Radio-Europe n°1 prend les collaborateurs de la Radio française en leur offrant des salaires plus élevés ; Michelson rentre en maître ; la SFIO colonise entièrement la Radio nationale et les radios périphériques, telle Radio Monte-Carlo.

**Charles Viatte.** - J'ai demandé en commission la disjonction des chapitres de l'Education nationale, pour revoir les crédits affectés à la recherche scientifique.

**Lionel de Tinguy.** - Etudions le problème fiscal dans son ensemble et, comme vient de le dire Joseph Wasmer, commençons par la fiscalité dans le circuit commercial.

**Robert Buron.** - Il faut aider la baisse des prix ; les commerçants intelligents savent s'adapter.

**Charles Arbogast.** - C'est bien mon avis.

**Charles Viatte.** - Le mien aussi.

**Robert Lecourt.** - Je suis bien d'accord.

**Fernand Bouxom** traite du projet de réforme du Règlement (de l'Assemblée Nationale), qui revient devant la Commission du Suffrage

universel. Il craint qu'un accord entre les groupes n'intervienne que sur une réforme limitée.

**Edouard Moisan.**- A ce propos, je ne crois pas que la Conférence des présidents puisse organiser rationnellement le travail parlementaire. Je suis cependant favorable à l'idée d'exclure de l'ordre du jour un texte auquel on sait que le gouvernement opposera l'article des maxima.

**Robert Lecourt.**- Il faut procéder à un tri entre les propositions qui sont faites, afin d'assurer des débats sur des ensembles.

**Fernand Bouxom.**- Le vote personnel est une bonne chose, mais l'étendre davantage me paraît difficile, du moins aussi longtemps que le Conseil de la République n'aura pas adopté la même méthode.

**Robert Lecourt.**- Oui, temporisons pour le moment, digérons ce que nous avons fait.

**Marie-Madeleine Dienesch.**- Je rappelle deux problèmes importants : la situation des instituteurs itinérants et l'enseignement professionnel agricole.

**Joseph Wasmer.**- Le Groupe est appelé à statuer sur les mandats de François de Menthon et de Pierre-Henri Teitgen, qui le représentent à l'Assemblée de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

Consulté, le Groupe décide de renouveler leurs mandats.

Au cours de la 51<sup>e</sup> réunion du Groupe, ouverte sous la présidence de Robert Lecourt, le vendredi 15 juin 1956 à 14 heures, on discute de la présence de députés communistes dans une délégation en Algérie de la Commission de l'Intérieur.

**Jean Cayeux** se déclare hostile à la présence de députés communistes dans cette délégation et note que le journal « l'Humanité » a été saisi ce matin vendredi.

**Henri Ulrich** (Haut-Rhin) est du même avis. Dans le cas où les communistes seraient présents, il pense que le MRP devrait ne pas participer à cette délégation.

**Francine Lefebvre.**- L'opposition du MRP serait-elle suffisante pour en écarter les communistes ?

**Joseph Wasmer.**- C'est un problème de gouvernement. Il appartient aux membres socialistes de la Commission de l'Intérieur d'aller voir Guy Mollet.

**Fernand Bouxom.**- Je suis moins hostile que vous à la présence des communistes. Il serait en effet difficile de justifier leur exclusion car ils pourraient dire : « On ne veut pas que nous allions voir ce qui se passe en Algérie ».

**André Monteil** (Finistère).- Je serais d'accord avec Bouxom si j'étais sûr que les députés communistes se feront casser la figure en arrivant à Alger. Je pense d'ailleurs que c'est probable. De toute façon, il est dangereux d'informer les communistes sur la situation en Algérie. Si les communistes participent finalement à la délégation, le MRP doit refuser d'y participer.

**Joseph Wasmer.**- La présence des communistes empêcherait la délégation de procéder à une véritable enquête, car toutes les portes lui seraient fermées. Je ne crois pas à l'argument de Bouxom. Pour le moral, mieux vaut l'exclusion des communistes.

**Francine Lefebvre.**- Oui.

**André Monteil.**- Que le Bureau du Groupe prenne contact avec Guy Mollet !

Le Groupe se prononce contre la présence des communistes

*Le 21 juin, la Commission de l'Intérieur désigne parmi ses membres ceux qui constitueront sa délégation en Algérie. Elle ne retient aucun candidat communiste. Parmi les membres désignés se trouve un MRP, Jean Cayeux.*

Au cours de cette même réunion, le vendredi 15 juin 1956, le Groupe MRP délibère sur le dossier des expulsions de locataires.

**Joseph Wasmer** déclare que le refus d'exécution d'un jugement ne peut pas être légalisé, que ce refus serait aberrant.

**Francine Lefebvre** rappelle que le Congrès national du MRP s'est montré hostile à toute expulsion sans relogement. Elle est donc favorable au rapport de la Commission de la Justice. Elle proposera même des amendements allant encore au-delà.

**Fernand Bouxom** appuie Francine Lefebvre et fait observer à Wasmer que le problème est dramatique dans la région parisienne. Il ajoute que le texte a été étudié longuement par une équipe MRP élargie à des spécialistes. Le relogement est un devoir de l'Etat, dit-il ; il y a des dizaines de milliers de logements inoccupés dans la région parisienne ; le MRP doit affirmer le droit naturel au logement. Personnellement il approuve le « squattage » des logements vides.

Jules Duquesne (Nord) remplace Lecourt à la présidence de la réunion.

**Robert Lecourt.**- Je souhaite que le texte soit modifié dans la forme, dans l'intérêt même de la thèse Bouxom.

**Joseph Wasmer** lui répond : il faut permettre l'expulsion des locataires qui occupent un appartement trop vaste pour eux, de ceux qui ont ailleurs un local dont ils sont propriétaires et qui est mal occupé. Il rappelle les principes de la loi de 1948, qui sont fondamentaux. En résumé, il se prononce contre le refus de toute expulsion pendant six mois, préférant que l'on distingue entre les cas.

**Jean Cayeux** rappelle que le MRP avait demandé le droit de préemption en cas d'achat. A son avis, il doit le réclamer de nouveau.

**Jean Cartier** (Seine-et-Oise, maire de Villeneuve-le-Roi).- J'approuve Bouxom. J'affirme que les expulsions sont exécutées dans la région parisienne.

**Jules Duquesne** propose la réunion d'un groupe d'étude avant le débat.

**Fernand Bouxom** l'accepte.

Il en est ainsi décidé

Mardi 19 juin 1956 : ouverture à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt, de la 52<sup>e</sup> réunion du Groupe. Une série de succès dus à une meilleure écoute de la part du Gouvernement Guy Mollet.

**Robert Lecourt** fait le point sur la navette parlementaire relative à la loi-cadre outre-mer : le Conseil de la République vient de voter pour l'application immédiate du collège unique pour l'élection des assemblées territoriales en Afrique Noire, comme le demande le MRP ; le Gouvernement lâcherait sur ce point, car il se trouve dans une impasse. Il propose au Groupe de confirmer sa position.

**Henri Lacaze.**- Aucun doute !

**Francine Lefebvre.**- Bien sûr !

Le Groupe en décide ainsi.

**Fernand Bouxom.**- Expliquons de nouveau notre vote à la tribune.

**Robert Buron.**- Je veux bien le faire.

S'agissant de la création du **Fonds national de solidarité**,

**Henri Lacaze** demande quand s'arrêtera la navette.

**Francine Lefebvre** note que le MRP a obtenu des mesures importantes en faveur des veuves de guerre.

Sur la réforme de la discussion budgétaire, **Robert Lecourt** annonce que Ramadier va publier un décret qui reprend, en le modifiant quelque peu, le texte que Pierre Pflimlin a pris lui-même en vertu des pouvoirs spéciaux du Gouvernement Edgar Faure. Il précise que le ministre socialiste, après quelques hésitations, a pris sa décision en dépit d'un vote hostile du Conseil de la République.

**Fernand Bouxom** propose une motion du Groupe se félicitant de cette décision.

**Robert Lecourt** pense qu'il faut attendre la publication du décret au JO.

**Jean-Marie Louvel** rend compte des travaux de la Commission des Finances sur le Fonds de solidarité les commissaires MRP ont fait voter de nombreux amendements concernant le financement.

**Fernand Bouxom.**- Faisons valoir nos initiatives en séance publique.

Jeudi 21 juin 1956 : ouverture à 9 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 53<sup>e</sup> réunion du Groupe, consacrée à la troisième lecture du projet de Fonds national de solidarité.

**Lionel de Tinguy.**- Je suis déçu par l'attitude du Gouvernement, qui n'a pas répondu aux efforts du Parlement pour trouver une conciliation.

**Maurice-René Simonnet.**- Le Gouvernement a fait quelques pas : il a abandonné, provisoirement peut-être, la taxe de luxe. Le dialogue entre le MRP et le Gouvernement est à peine ouvert ; à mon avis, le MRP devrait voter les impôts afin de faciliter ce dialogue à l'avenir, quand viendra le problème des impôts pour l'Algérie.

**Edouard Moisan.**- J'approuve cette thèse, mais avec quelques réserves sur les raisons formulées ; en réalité, Ramadier n'a rien lâché. Cependant, politiquement, il faut voter pour ces impôts. Sinon, que fera le MRP quand viendront les impôts pour l'Algérie ?

**Pierre Pflimlin.**- Le problème est difficile. Voter les recettes après le vote des dépenses ? Le MRP l'a déjà refusé deux fois ! Il ne peut pas modifier sa position puisque M. Ramadier n'a pas modifié la sienne. Dans son ensemble, la politique économique et financière de M. Ramadier est mauvaise, chacun s'en rend compte : l'inflation menace, les prix montent ... Est-ce le moment pour le MRP d'approuver cette politique ?

**Henri Dorey.**- je reste fidèle à l'abstention que nous avons adoptée dans les lectures précédentes. Sur le plan technique, Ramadier n'apporte rien de nouveau. Au surplus, je redoute l'inflation. Sur le plan politique, nous pouvons justifier notre abstention ; nous l'avons déjà fait ; il faut éviter la crise, en raison de l'Algérie.

**Jules Catoire (Pas-de-Calais).**- Dans les scrutins précédents, il y a eu parmi nos amis quelques indisciplines regrettables.

**Jean Cayeux.**- Certaines dispositions du projet, notamment à propos des successions, restent critiquables. Je crains des atteintes au quotient familial.

**Par 17 voix contre 11 (question de confiance sur la 3<sup>e</sup> lecture de l'article 1<sup>er</sup> relatif aux impôts), le Groupe MRP décide de s'abstenir de nouveau.**

**Charles Arbogart** réclame la discipline de vote pour tous.

**Fernand Bouxom** refuse de respecter cette discipline car certains membres du Groupe ne la respectent pas dans d'autres sujets aussi graves.

**Edouard Moisan.**- Alors à quoi servent nos réunions du Groupe ?

**Georges Bidault.**- J'ai commis quelques indisciplines par souci de mon honneur personnel, mais je souhaite la discipline de vote, en principe.

**Jules Catoire.**- J'approuve Moisan. On sait que je suis favorable au vote pour, mais j'ai été discipliné et je le resterai.

**Robert Lecourt.**- Je vous invite tous à la discipline.

**Maurice Schumann.**- J'ai été indiscipliné dans cette affaire. Je m'inclinerai quand la discipline sera devenue quelque chose de sérieux, avec sanction.

**Robert Lecourt.**- Après avoir entendu tout cela, je me demande si je dois encore réunir le Groupe !

**Lucien Nicolas (Vosges).**- Je suis vice-président de la Fédération des Vieux des Vosges. Dans mon rôle parlementaire, j'ai connu bien des difficultés. Mais je pense que l'abstention peut se justifier. Je l'ai expliquée devant le Congrès de Vieux et j'ai été applaudi.

**Robert Lecourt.**- Je renouvelle mon appel à la discipline.

**Par 18 voix contre 2, le Groupe décide de voter la confiance dans les trois scrutins qui suivront le scrutin sur les impôts.**

Vendredi 22 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 54<sup>e</sup> réunion du Groupe. Coordination des transports, expulsions de locataires, maintien ou suppression des élections législatives partielles, vote « électrique » au Palais-Bourbon.

**Jean-Marie Louvel** traite de la coordination des transports (article 12 du projet d'ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956 à partir de l'exercice 1955).

La SNCF et les transporteurs routiers approuvent ce texte, qui fait porter 50 milliards de charges annuelles sur l'utilisateur. Le socialiste Leenhardt a soumis un contre-projet à la Commission des finances ; le Gouvernement a été entendu et il s'est prononcé contre. Louvel a demandé vainement la distinction entre la coordination et le problème fiscal. Ce matin, il a vu Leenhardt, qui était inquiet ; il lui a demandé : « Que veut le Gouvernement dans le domaine fiscal ? » Le contre-projet Leenhardt ramènerait à 20 milliards les charges annuelles pour l'utilisateur mais il touche peu à la coordination, objet principal du projet.

**Robert Lecourt.**- Une question de confiance est probable.

**Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord)** dit que la Commission des Pensions poursuivra son combat contre les propositions gouvernementales relatives aux anciens combattants et précise qu'elle a donné son accord au nom du MRP.

Le Groupe l'approuve.

**Francine Lefebvre** fait savoir que le groupe d'étude sur les expulsions de locataires est parvenu à un accord.

**Joseph Wasmer** précise : sursis aux expulsions sans relogement.

**Jean Cayeux et Paul Coste-Floret font le point sur les élections partielles : faut-il les supprimer ou les maintenir ?**

**Paul Coste-Floret.**- Je suis favorable à leur suppression pour des raisons d'opportunité.

**Pierre Schneider (Marne).**- Je préfère leur maintien, pour le principe. Mais je n'y suis pas accroché. Si le MRP vote leur suppression, que ce soit pour le moins en échange de quelque chose sur la loi électorale !

**Paul Coste-Floret.**- A la Commission du Suffrage universel, les députés MRP ont finalement voté la suppression. En séance publique, le vote pour ou contre dépend du MRP.

**Jean Cayeux.**- Je suis hésitant. Je préfère que le MRP s'abstienne.

**Fernand Bouxom.**- Le MRP devrait voter la suppression, proposée par un arrondissementier qui n'a sans doute pas vu la signification que son initiative aurait dans le débat sur la loi électorale. En effet, l'existence d'élections partielles contredit le principe de la représentation proportionnelle.

**Jean Cayeux.**- Je souhaite que la majorité du Groupe s'abstienne.

**Paul Coste-Floret.**- J'aimerais mieux la discipline de vote car il s'agit d'une question de doctrine

**Edouard Thibault.**- Le vote pour du MRP est nécessaire à l'adoption du rapport Lussy (socialiste).

**Robert Lecourt.**- Je retiens l'idée de Schneider.

**Consulté, le Groupe décide de négocier avec la SFIO un compromis.**

On en vient au projet d'installation, dans l'hémicycle, d'un système de « votation électrique », qui se substituerait au vote par bulletins.

**Pierre Schneider** craint une dépense excessive.

**Marie-Madeleine Dienesch** pense que personne ne critiquerait une modernisation du Palais-Bourbon.

**Francine Lefebvre** voudrait entendre des avis compétents sur le sujet.

**Fernand Bouxom** est inquiet de la hâte de certains à faire adopter le projet.

**Jean-Marie Louvel** demande que l'on sorte de cette « foire » actuelle. A son avis, il faut réformer la Chambre.

Mardi 26 juin 1956 : ouverture à 9 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt de la 55<sup>e</sup> réunion du Groupe. Le Groupe vote la confiance au Gouvernement Guy Mollet sur le collectif budgétaire pour 1956.

**Henri Dorey** expose le contenu des articles sur lesquels la question de confiance est posée (on en est à la première lecture).

**Edouard Moisan** propose le vote pour.

**A l'unanimité moins 1 abstention, le Groupe décide de voter pour dans les deux scrutins de confiance, article 12 et ensemble.**

Dans la discussion budgétaire, les députés MRP tiennent une place importante, et souvent originale dans la mesure où ils obligent les ministres à dévoiler leur jeu.

Il en est ainsi à propos de la concurrence que les partenaires de la France dans l'Union européenne font subir aux salariés français.

**Maurice Schuman et l'affaire du plombier polonais (avec 50 ans d'avance)**

Le 15 juin 1956, l'Assemblée Nationale discute les crédits affectés aux Affaires économiques.

La veille, le Journal Officiel a publié un arrêté relatif au **remboursement des charges sociales et fiscales des industries exportatrices.**

Maurice Schumann monte à la tribune et s'étonne qu'au moment où le risque d'une disparité entre les prix français et les prix étrangers s'aggrave le Gouvernement démantèle le système de protection des industries exportatrices françaises.

Les pays étrangers, dit-il, ont recours à de nombreux procédés pour défendre leurs industries exportatrices : tarifs préférentiels, soutien bancaire, détaxations fiscales. S'il n'est pas facile d'y faire allusion devant l'OCDE, du moins pourrions-nous le faire dans des conversations bi-latérales.

Il évoque en particulier la situation des producteurs de lin et de laine. Il rappelle que le remboursement des charges sociales et fiscales à des industries a été décidé au début de 1952, au moment même où le Gouvernement faisait connaître qu'il était obligé de suspendre les premières mesures de libération des échanges qui avaient été prises. La corrélation entre ces deux décisions avait un caractère symbolique. Il est donc paradoxal de supprimer en partie l'aide à l'exportation au moment où l'on envisage d'augmenter le pourcentage de marchandises libérées.

En conclusion, Maurice Schumann fait observer au Gouvernement à direction socialiste qu'en défendant l'économie et les travailleurs français il défendrait aussi les travailleurs des pays d'Europe qui ne bénéficient pas d'une législation sociale aussi favorable que la législation française.

*Où, dans ce domaine-là, comme dans beaucoup d'autres, le MRP avait 50 ans d'avance.*

Mardi 26 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 56<sup>e</sup> réunion du Groupe. Votation électronique, révision constitutionnelle.

**Edouard Moisan** expose le projet d'installation d'un système de votation électronique à l'Assemblée Nationale. Il s'y déclare favorable. Il faut moderniser l'Assemblée, dit-il. Le système proposé lui paraît valable.

**Fernand Bouxom** voudrait savoir pourquoi on précipite l'adoption d'un système proposé par une société. Pourquoi ne pas faire un appel d'offres ? Pourquoi ce monopole à une société ? Il indique que la Commission de la Comptabilité demandera un appel d'offres.

**Edouard Moisan** est d'accord mais il faut d'abord, dit-il, adopter le principe d'un vote électronique.

**Pierre de Chevigné** estime que l'Assemblée a l'obligation de faire un appel d'offres, car tous les organismes publics sont soumis à cette procédure.

**Noël Barrot** (Haute-Loire) est aussi favorable à une adjudication. Avec 300 millions de francs, dit-il, on pourrait faire beaucoup pour améliorer les conditions de travail des députés.

**Paul Coste-Floret** demande une décision définitive du Groupe sur le principe.

**Jean-Marie Louvel** aussi.

**Henri Lacaze** .- Votons les deux premières lignes du rapport Barrachin !

**Emile Halbout** fait des réserves sur le vote électronique, qui précipitera les débats à une cadence insupportable. Il pense, en outre, que le système électronique sera dépassé dans quelques années par un système électronique.

Consulté, le Groupe décide de voter le contre-projet de la Commission de la Comptabilité et, en cas d'échec, de suivre la proposition de Lacaze.

**Paul Coste-Floret** fait un exposé sur les **conclusions de la Commission exécutive du MRP relatives à la révision constitutionnelle** :

1° Réforme des mœurs parlementaires : suppression de l'initiative parlementaire des dépenses ; incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire.

2° Renforcement du pouvoir exécutif : possibilité pour le Parlement de déléguer au Gouvernement le pouvoir législatif en certaines matières ; droit, pour le Gouvernement, de dissoudre l'Assemblée Nationale.

3° Renforcement de la stabilité gouvernementale. Principe du gouvernement de législature : une motion de censure doit comporter le nom du futur président du Conseil ; elle n'est votée qu'à la majorité absolue ; la confiance est adoptée d'office s'il n'y a pas opposition ; l'opposition prend la forme d'une motion de

censure ; si la motion de censure est repoussée, la confiance est accordée.

**Pierre de Chevigné** critique le point 1. Où trouvera-t-on des ministres ? demande-t-il. Dans le Conseil Economique, dans la haute administration, dans la grande industrie ? Cela existe aux Etats-Unis mais est-ce valable en France ?

**Charles Viatte** (Jura) voudrait que le projet distingue le domaine législatif du domaine réglementaire.

**Jean Cayeux** est favorable à l'orientation du projet mais il voudrait le temps de l'étudier. Il demande ce que deviendrait, dans cette affaire, le rôle du président de la République.

**Henri Lacaze** se pose la même question. Il voudrait le temps d'étudier le projet.

**Pierre Pflimlin** estime nécessaire une réforme aussi fondamentale car il faut que la France ait une politique à longue échéance. Il rappelle ses contacts avec Guy Mollet à ce sujet : Mollet souhaite un accord les groupes républicains sur les principes de la révision avant les vacances de cet été. Il croit que le projet exposé par Paul Coste-Floret est le plus vigoureux et le plus original de tous ceux qui ont été élaborés pour renforcer l'Etat républicain. Il souhaite que le Groupe donne dès aujourd'hui son accord du principe, pour le faire connaître à l'opinion publique.

**François de Menthon** ne veut pas s'engager dès aujourd'hui car il s'agit d'une réforme très importante.

**Pierre Pflimlin** précise : il ne s'agit pas encore d'un projet MRP mais d'idées MRP.

**François de Menthon** aimerait que les idées MRP traitent aussi de l'Union française.

**Paul Coste-Floret** dit que le groupe d'étude MRP a aussi traité ce sujet.

**François de Menthon** fait des réserves sur les idées relatives à la motion de censure. En effet, le texte permettrait à un gouvernement de minorité de durer et de faire voter tout ce qu'il voudrait. Comment une double opposition, d'extrême droite et d'extrême gauche, minoritaire, pourrait-elle s'entendre sur le nom d'un chef de gouvernement ?

**Paul Coste-Floret** répond.

A. Incompatibilité des fonctions : c'est possible puisque le gouvernement dure pendant toute la législature.

B. Rôle du président de la République : il choisit le président du Conseil au début de la législature.

C. Désignation automatique du nouveau chef de gouvernement en cas de motion de censure : dans le cas où cette disposition serait inapplicable, on pourrait en revenir à l'investiture classique par un vote de la Chambre.

Il suggère une motion d'approbation.

**Henri Lacaze** y est hostile, car une telle motion engagerait le Groupe avant une étude sérieuse.

**Daniel Tubach** (Bas-Rhin) veut lui aussi trouver le temps d'étudier le texte.

**Maurice-René Simonnet** présente une série d'observations.

**Par 14 voix contre 6, le Groupe décide de se prononcer sans délai sur la motion d'approbation.**

**Par 12 voix contre 8, il approuve la motion.**

**REVISION CONSTITUTIONNELLE : ASSURER LA STABILITE MINISTERIELLE ET RENFORCER LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT**

Cette motion (publiée dans le **Bulletin d'information** du Groupe (1956-68) est quelque peu modifiée dans sa forme le lendemain par le Bureau national du MRP (réuni le 27 juin) :

« Le Bureau national du MRP, après avoir entendu un exposé de M. Paul Coste-Floret, rapporteur du projet de révision constitutionnelle, estime qu'il faut réformer les institutions, pour assurer la stabilité ministérielle et renforcer les pouvoirs du Gouvernement

« Pour éviter les crises ministérielles et doter la France d'un gouvernement stable, le MRP propose les trois mesures suivantes :

- « • les parlementaires nommés ministres démissionneraient de leur mandat de député ou de sénateur ;
- « • la motion de censure ne serait recevable que si elle comportait l'investiture d'un nouveau président du Conseil ;
- « • la question de confiance vaudrait sommation du gouvernement à l'opposition d'avoir à déposer une motion de censure ; faute de quoi, la confiance serait accordée.
- « • Pour donner à ce gouvernement stable les moyens de gouverner, le MRP propose les trois réformes suivantes :
- « • les députés n'auraient plus l'initiative des dépenses ;
- « la dissolution de l'Assemblée serait à la discrétion du président du Conseil ;
- « les pouvoirs spéciaux demandés depuis quelques années au Parlement par les gouvernements seraient accordés au moment de l'investiture.

« Ainsi seraient jetées les bases d'un régime parlementaire véritable qui permette à un gouvernement d'agir et de durer sous le contrôle du Parlement.

« D'autre part, le Bureau national fixera sa position sur la nécessaire réforme des structures de l'Union française à l'issue d'une journée d'étude organisée le 7 juillet. »

### Le logement est un droit naturel, déclare F. Bouxom au nom du MRP

L'Assemblée Nationale reprend et achève le 27 juin 1956 la discussion du rapport n° 1851 de la Commission de la Justice relatif à l'expulsion de locataires (Bulletin du Groupe n° 69).

L'article 3 est ainsi rédigé : « Nonobstant toute décision d'expulsion passée en force de chose jugée et malgré l'expiration des délais accordés en vertu des articles précédents, il sera sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année jusqu'au 15 mars de l'année suivante. »

**Fernand Bouxom** fait alors adopter un amendement préparé par le groupe d'étude MRP ad hoc, qui complète cet article comme suit : « à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille. »

L'ensemble du texte est ensuite adopté par 422 voix (dont le MRP) contre 152.

Expliquant le vote favorable du Groupe, Fernand Bouxom souhaite la parution rapide du décret d'application concernant la loi relative à la réquisition des locaux commerciaux.

Il demande que soit résolue la question des logements de transit.

Il affirme que le logement est un droit naturel.

Les poujadistes votent le texte. En revanche, les modérés et les radicaux, à l'exclusion des élus de la Seine et de la Seine-et-Oise, votent contre.

Mercredi 27 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Maurice Lucas, de la 57<sup>e</sup> réunion du Groupe (en 1956). Fonds de solidarité, en 4<sup>ème</sup> lecture. Orge et blé.

**Henri Lacaze.** - La situation étant la même, la position du MRP doit être la même.

**Francine Lefebvre.** - Objection : hier, Louvel, présent en séance, était lui-même disposé à voter pour.

**Henri Lacaze.** - Qu'y a-t-il de changé ? Je suis hostile au nouvel impôt sur les successions.

**Henri Dorey.** - J'approuve Lacaze.

**Henri Ulrich.** - Il a été utile de manifester nos réserves dans les trois lectures précédentes. Aujourd'hui, c'est le vote définitif : le MRP doit voter le financement.

**Pierre Gabelle.** - Je suis favorable au vote pour, avec quelques réserves.

**Daniel Rubach.** - Je suis disposé à voter les impôts mais je n'accepte pas les impôts sur les successions, ni la taxe de 8000 francs sur les petites voitures.

**Joseph Fontanet.** - J'approuve moi aussi Lacaze. Nous ne pouvons pas changer de position en fin de débat ; Sinon nous serions critiqués de tous les côtés.

**Emile Halbout.** - D'accord avec Lacaze.

**Jules Catoire.** - Est-il utile de voter ici ? La discipline n'est pas respectée.

**Francine Lefebvre.** - Non, il faut un vote ici.

**Henri Lacaze.** - Je suis de cet avis.

**Maurice Lucas.** - Oui.

Par 10 voix contre et 4 abstentions ; le Groupe décide de s'abstenir sur l'article 1<sup>er</sup> (les impôts) et de voter sur l'ensemble.

**Charles Arbogast, Alexis Méhaignerie et Maurice Lucas** traitent des problèmes de l'orge et du blé.

**Pierre Gabelle et Francine Lefebvre** leur répondent.

**Fernand Ortlieb** (Haut-Rhin) se dit favorable au système proposé : assimilation du marché de l'orge à celui du blé, par le canal de l'ONIC.

**Emile Halbout** fait des réserves, sur les besoins personnels du producteur.

**Maurice Lucas** répond que ce cas est prévu à l'article 2.

**Pierre Gabelle** appuie Lucas et Ortlieb.

Le Groupe décide de voter le rapport.



Fernand Bouxom,  
député de la Seine :  
« le droit au logement  
est un droit naturel »

## DEUX GRANDES VOIX MRP EN AVANCE SUR LEUR TEMPS



Paul Coste-Floret, député de l'Hérault :  
« Réussir à  
appliquer le  
principe du  
gouvernement  
de législation »

## DEUXIEME PARTIE : JUILLET 1956. LARGE APPROBATION DU PROJET EURATOM. VIVES DISCUSSIONS SUR LE BUDGET MILITAIRE, DEPENSES ET RECETTES ; C'EST UN DEPUTE MRP, HENRI DOREY, QUI JOUE LE RÔLE D'ARBITRE DANS LES CONFLITS QUI AGITENT LE GOUVERNEMENT ET LE GROUPE SOCIALISTE. 26 JUILLET : NASSER NATIONALISE LE CANAL DE SUEZ.

En juillet 1956, la première réunion du Groupe MRP a lieu le 3 à partir de 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt. C'est la 58<sup>e</sup> de l'année. On y juge sévèrement le **projet gouvernemental de statut pour l'Agence France-Presse**.

**Robert Lecourt.**- Ce projet est scandaleux. Il livre l'AFP à la grande presse, aux dépens de l'Etat.

**Joannès Dupraz.**- Quelle est la doctrine du MRP ?

**Jean-Marie Louvel.**- C'est un projet « patronal » !

**Charles Arbogast.**- Je constate de nouveau qu'un gouvernement socialiste fait souvent des réformes réactionnaires.

**Robert Lecourt.**- Le MRP va-t-il s'incliner devant ce coup de force des intérêts privés ?

**Lionel de Tinguy** critique le projet aux niveaux de la technique financière, de la définition de l'indépendance de l'agence et du rôle de l'Etat. Il enlève tout rôle à l'Etat, dit-il ; en cela, il est antisocialiste. Il s'étonne que les ministres MRP du Gouvernement Edgar Faure, qui auraient donné leur accord à ce projet, soient absents. Il note que les communistes sont hésitants. Il faut en profiter, dit-il.

**Robert Lecourt** déplore l'absence des spécialistes MRP de la presse.

**Jean-Marie Louvel** aussi.

**Joannès Dupraz.**- Il est normal, au niveau des principes, que l'AFP soit gérée par les journaux, mais les journaux sont hostiles au MRP.

**Jean-Marie Louvel.**- Non, ce n'est pas normal.

**Jean Teitgen** (journaliste, invité à la réunion, est interrogé par Lecourt). Il répond : tout cela est destiné à amuser le tapis, pendant que la SFIO colonise la Radio, la Télévision, l'AFP ...

**Charles Viatte** réclame un contrôle des comptes-rendus que donne la Radio sur les séances de l'Assemblée, un contrôle qui serait confié à son Bureau.

**Robert Lecourt** propose une motion préjudicielle contre le projet.

**Joannès Dupraz.**- Il faut placer cette affaire dans le cadre plus général d'un statut de la presse. Je critique le contexte, pas le texte. Quelle est la formule souhaitable pour l'AFP ? Le contrôle de l'Etat ? La liberté dans une coopérative de la presse ? C'est plus logique et plus commercial... Je propose une augmentation du nombre des postes réservés à des journalistes dans le conseil d'administration.

Consulté, le Groupe décide de déposer une motion préjudicielle.

**Robert Lecourt.**- Il nous faut un orateur pour la défendre en séance.

**Maurice-René Simonnet** déplore l'absence de Paul Gosset (ex-président de la Commission de la Presse).

**Lionel de Tinguy** pense que l'intervention en séance doit être faite par un leader du MRP.

**Robert Lecourt** déclare qu'en l'absence d'un volontaire pour défendre la motion il lève la séance.

## QUATRE REUNIONS SUR LE PROJET D'EURATOM

Le débat, sur interpellations, est ouvert le 6 juillet à l'Assemblée sur le projet de « Communauté européenne pour le développement de l'énergie atomique » (en résumé « Euratom »).

Ce projet est issu de négociations qui ont eu lieu à Venise et à Bruxelles. Il vise à coordonner les recherches et les applications industrielles, à créer et à gérer des installations communes, à assurer l'approvisionnement en minerais et combustibles nucléaires, à établir un marché commun pour les matériaux, fournitures et équipements.

Il trouve un fort courant favorable au Parlement français. S'y déclarent hostiles les communistes et les poujadistes. Parmi les autres groupes, chez les radicaux notamment, il y a des réserves : cette institution aura-t-elle un caractère supranational, comme l'avait la CED, sera-t-elle liée à la Communauté du charbon et de l'acier, prévoit-elle l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires ?

Le radical Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui a la confiance du MRP ... et le dossier en main, veut que l'Euratom ait le monopole de l'achat et du contrôle de l'utilisation des combustibles nucléaires nécessaires au développement de l'industrie atomique.

Tel est le projet sur lequel le Groupe MRP délibère au cours de quatre réunions.

### Judi 5 juillet à 14 heures, réunion présidée par R. Lecourt (la 59<sup>e</sup>)

**Pierre-Henri Teitgen**, qui va remplacer Maurice Schumann comme interpellateur, expose son discours.

**Robert Lecourt** le remercie.

**Jean-Marie Louvel** évoque un aspect technique : l'énergie atomique ne remplacera pas le pétrole avant longtemps. Il souhaite qu'on ne brandisse pas trop l'épouvantail du dynamisme allemand. Il demande qu'on insiste sur le fait que l'Euratom sera un élément du marché commun. Il estime scandaleux l'accord franco-américain sur la livraison d'uranium. « Je comprends mal », dit-il, « pourquoi on prétend interdire à la France de faire des expériences sur le plan militaire ».

**François de Menthon** souhaite que le Groupe ait un deuxième orateur, qui parlera, lui du marché commun, car « le marché commun fera l'Europe, l'Euratom ne la fera pas ». Sur le plan militaire, il demande à Teitgen de laisser une porte ouverte. « D'où vient cette concession faite aux Américains ? » demande-t-il. « D'un sacrifice gratuit à l'idéologie socialiste ? »

**Alfred Coste-Floret** approuve Teitgen : il faut détruire le mythe du retard allemand. Il redoute l'issue du débat sur le plan politique. A son avis, il faut tenir compte des leçons que nous pouvons tirer de l'échec de la CED en 1954 et tenter d'éviter le préalable militaire ; nous devrions même chercher à obtenir l'abstention des communistes en mettant l'accent sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

**Pierre de Chevigné** se déclare partisan d'un Euratom à la fois civil et militaire. Si c'est impossible, ajoute-t-il, il faut que la France ait la liberté de faire des études sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et qu'elle les entreprenne sans délai. Les Etats-Unis veulent en réalité nous refuser la bombe atomique, expose-t-il. Or la France ne peut pas signer un accord consacrant une telle satellisation. Donc, que Teitgen, dans son discours, laisse la porte ouverte sur ce sujet.

**Pierre-Henri Teitgen** dit qu'il tiendra compte de ces observations.

**Joseph Fontanet** pense que le Gouvernement peut relancer cette affaire et que le MRP doit le lui demander.

**La 60<sup>ème</sup> réunion, présidée par Robert Lecourt, se tient le mardi 10 juillet à partir de 14 heures, avec la participation de Pflimlin, de Maurice Schumann et de Georges Bidault.**

**Robert Lecourt**, présente les trois ordres du jour déposés (pour conclure le débat) par le socialiste Depreux, le Groupe communiste et l'Indépendant Mutter.

**Jean-Marie Louvel** explique qu'il a déposé trois amendements au texte Depreux, qui concernent le marché commun.

Un débat serré s'ouvre sur l'opportunité de cette initiative.

**Francine Lefebvre.**- Ces amendements ne vont-ils pas diminuer les chances d'un vote favorable à l'Euratom ?

**Pierre Pflimlin.**- Je partage cette crainte. Est-il vraiment opportun de poser tout de suite le problème du marché commun, alors que les garanties demandées par la France sur les charges sociales ne sont pas encore précisées ? L'Euratom et le marché commun ne sont pas liés dans ce débat, du moins au point de vue technique. Le rejet des amendements serait grave ; alors pourquoi en prendre le risque ? On penserait à l'étranger que la France est hostile au marché commun et, en conséquence, l'Euratom lui-même serait récusé par nos voisins.

**Maurice Schumann.**- Oui, l'initiative de Louvel risque de faire le jeu des adversaires de l'Euratom.

**Robert Bichet.**- J'approuve ce que vient de dire Pflimlin. Les partenaires de la France lient l'Euratom et le marché commun. Le rejet des amendements Louvel les amènerait à reconsidérer leur accord sur l'Euratom.

**Jean-Marie Louvel.**- Moi je crains que le Gouvernement ne soit pas favorable au marché commun. Or l'Europe ne pourra se faire que par le marché commun.

**Robert Lecourt.**- Je suggère à Louvel d'obtenir des déclarations du Gouvernement qui lui permettent de retirer ses amendements.

**Edouard Moisan.**- C'est une idée mais on peut craindre une reprise de ces amendements par d'autres.

**Pierre Pflimlin.**- Ce que je redoute encore plus c'est que de telles déclarations du Gouvernement ne fassent perdre des voix à l'Euratom.

**Pierre Schneider.**- Commençons par décider de ne plus déposer d'amendements à la motion Depreux !

**Robert Lecourt.**- Certes, il n'en est plus question !

**Jean-Marie Louvel.**- Attendons demain ...

**Robert Lecourt.**- Le Groupe est en nombre aujourd'hui pour décider.

**Georges Bidault.**- J'estime qu'il est prudent d'attendre demain pour ne pas faire apparaître l'Euratom comme une affaire MRP.

**Francine Lefebvre.**- J'appuie Lecourt.

Par 11 voix contre 7, le Groupe décide de se prononcer le lendemain.

**Mercredi 11 juillet : Edouard Moisan préside la 61<sup>e</sup> réunion, ouverte à 14 heures 30. Guy Mollet collabore avec le MRP.**

**Jean-Marie Louvel** expose qu'il a pris contact avec le Gouvernement. Il a discuté de ses trois amendements à l'ordre du jour Depreux avec Pineau, ministre des Affaires étrangères, et Guy Mollet. Pineau s'inquiète de savoir si ces amendements vont diminuer la majorité favorable à l'Euratom. Guy Mollet, lui, les accepte personnellement mais il craint d'être accusé de vouloir faire déborder le débat. Il voudrait une référence à la fois à sa déclaration d'investiture et aux récentes déclarations du Gouvernement.

L'orateur proteste contre le discours du radical Félix Gaillard, qui prétend faire de l'Euratom une « association technique souple », c'est-à-dire un cartel international, comme le devient malheureusement la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Il ajoute que Mollet évoquera le marché commun dans son discours de ce jour.

Un débat est ouvert.

**Edouard Moisan.**- Le Groupe peut se prononcer sur le texte Depreux, le principe des amendements, la confiance faite au Bureau pour suivre la séance.

**Jean-Marie Louvel.**- Je souhaite une nouvelle intervention du MRP pour l'Europe.

**Edouard Moisan.**- Avons-nous un volontaire pour intervenir dans les explications de vote ?

**Pierre Schneider.**- A quoi bon une explication de vote ? Elle compliquerait le résultat final ! Il n'y a qu'un seul but à atteindre : faire passer l'Euratom.

**Lionel de Tinguy.**- Quelle est la thèse du Gouvernement sur l'armement atomique ?

**Jean-Marie Louvel** lui répond.

**Lionel de Tinguy.**- J'enregistre que le problème de l'armement atomique n'est pas tranché par le vote.

**François de Menthon.**- Je rejoins Schneider, bien que j'aie des réserves à faire, notamment sur l'absence de lien entre l'Euratom et la CECA dans le langage gouvernemental.

**Georges Bidault.**- Je rejoins aussi Schneider. Au cours du débat, on a un peu vidé l'Euratom de son contenu afin d'avoir une majorité dans le vote final. Mais il reste à se prononcer sur le principe de l'Euratom. Le vote pour du MRP est inévitable. Une autre attitude serait incompréhensible. Il faut que l'opinion internationale sache que l'Euratom est approuvé.

**Jean-Marie Louvel.**- Je crains que l'on ne vote dans la confusion.

**Pierre Gabelle.**- Je souhaite une explication du vote MRP. Des réserves venant du MRP peuvent faciliter le vote d'hésitants, qui se diront : « Ce n'est pas une affaire MRP. »

Par 15 voix contre 3, le Groupe décide de ne pas faire d'explication de vote.

**Georges Bidault.**- Par prudence, préparons-en une tout de même, pour le cas où le débat public la rendrait nécessaire.

**Edouard Moisan.**- Il sera temps d'y songer à la suspension de séance.

**A 17 heures, ce même mercredi 11 juillet, Edouard Moisan – qui sera suivi d'Edouard Thibault – ouvre la 62<sup>e</sup> réunion du Groupe. Oui à l'ordre du jour Depreux, sans amendement, sans explication de vote.**

**Edouard Moisan.**- Guy Mollet demande un vote sur l'ordre du jour Depreux rectifié.

**Jean-Marie Louvel.**- Je prendrai acte des déclarations de Guy Mollet, qui, sur plusieurs points, lui donnent satisfaction. Je retirerai mes amendements si ces déclarations confirment ce qu'il a déjà dit.

**Edouard Moisan.**- Que Louvel intervienne de nouveau me paraît inutile. Le discours de Mollet est suffisamment clair, dans la voie européenne.

**Jean-Marie Louvel.**- Guy Mollet m'a dit qu'il acceptait de me répondre en séance. Il s'agit pour moi de lui faire dire qu'en cas de difficultés il se réfèrera à ses propres déclarations.

**Lucien Nicolas** (Vosges, maire de Rambervillers).- Je rejoins Louvel. Le MRP doit défendre l'Europe et non pas la Gouvernement.

**Edouard Moisan.**- Il serait plus efficace de ne rien dire.

**Henri Lacaze.**- C'est bien mon avis.

**Jean-Marie Louvel.**- Je maintiens ma position.

**Francine Lefebvre.**- J'appuie Moisan.

Consulté, le Groupe approuve une proposition Moisan : « pas d'amendements, pas d'explication de vote », par 18 voix contre 4.

Il décide ensuite de voter l'ordre du jour Depreux (socialiste), à l'unanimité moins une abstention (Lucas).

**Maurice Lucas** (Manche).- Mon abstention signifie que je désire une intervention de Louvel.

**Maurice-René Simonnet** (Drôme), secrétaire général du MRP.- Je demande au Groupe de décider la discipline de vote.

**Robert Bichet** (Seine-et-Oise).- Moi aussi.

**Pierre de Chevigné** (Pyrénées-Atlantiques).- Je voterai « oui » mais je me réserve à l'égard d'amendements sur l'armement atomique.

**Henri Lacaze.**- L'hypothèse d'amendements est maintenant exclue. Il y aura un vote sur « repoussant toute addition » et, en cas de rejet, Guy Mollet donnera sa démission.

**Robert Bichet.**- Oui.

**Alfred Coste-Floret** (Haute-Garonne).- Non. Il peut encore y avoir des scrutins sur des amendements.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Ce débat me paraît bien inutile.

La séance est levée.

En séance publique, ce même 11 juillet, **Pierre de Chevigné** intervient à titre personnel sur les fabrications d'armes nucléaires. Il regrette que le Gouvernement ait envisagé une limitation provisoire des droits de la France alors que personne ne le lui demandait. Il déclare que dans la situation actuelle un équipement nucléaire est le seul bouclier efficace que puisse espérer la France.

L'Assemblée adopte l'ordre du jour d'Edouard Depreux qui approuve le projet de traité sur l'Euratom et fait confiance au Gouvernement par 332 voix contre 181.

Ont voté pour : 99 socialistes sur 100, 73 MRP sur 74, 61 Indépendants sur 84, 12 Paysans sur 14, 29 radicaux sur 61, 18 UDSR sur 19, 12 RGR sur 14, 8 IOM sur 9, 15 Républicains sociaux sur 22, 3 poujadistes sur 42, 2 non-inscrits sur 5.

Ont voté contre : les 144 communistes et les 6 progressistes, 27 radicaux, 3 Républicains sociaux, 1 non inscrit.

Se sont abstenus : 1 UDSR, 3 Républicains sociaux, 20 Indépendants, 1 Paysan, 1 non inscrit.

N'ont pas pris part au vote : 1 socialiste, 2 radicaux, 1 RGR, 1 IOM, 1 Paysan, 39 poujadistes, 1 non-inscrit

Etaient absents par congé : 3 radicaux, 1 RGR, 1 Républicain social, 1 MRP, 3 Indépendants.

*Ainsi, six mois après les élections législatives du 2 janvier 1956, la « majorité » de « Front Republicain » - qui n'a jamais existé - est devenue une majorité de fait (332 voix) où le MRP, non représenté au gouvernement, occupe 22% de l'effectif, la SFIO 29,8%, les Indépendants 18,37% et les radicaux, fortement représentés au gouvernement et principaux animateurs, dans la presse, du Front Republicain, 8,73%! La moitié du Groupe radical (29 sur 61) est passée dans l'opposition. C'est un bel exemple des délices de la vie parlementaire sous la Quatrième République.*

**Le jeudi 12 juillet 1956, à partir de 14 heures, le Groupe MRP tient sa 63<sup>e</sup> réunion de l'année sous la présidence de Robert Lecourt.**

On y discute des garanties professionnelles à donner aux fonctionnaires français du Maroc (le dossier est traité par Gilbert Cartier, député-maire de Villeneuve-le-Roi, en Seine-et-Oise, et Henri Dorey, député de Belfort) des expulsions de locataires (le dossier est traité par Henri Lacaze, député du Tarn-et-Garonne).

La session parlementaire est alors interrompue jusqu'au 23 juillet. **Ce jour-là, l'Assemblée Nationale entreprend en deuxième lecture puis en lectures suivantes, la discussion du budget de 1956** (établi en principe sur les bases du budget de 1955 avec les ajustements jugés nécessaires). Elle va y consacrer pratiquement toutes ses séances jusqu'à la fin du mois de juillet.

Le Groupe MRP y consacre pareillement toutes ses séances (il y en aura 6) jusqu'à la fin du mois.

**Lundi 23 juillet 1956 à 14 heures, 64<sup>e</sup> réunion, présidée par Robert Lecourt. Budget 1956.**

**Pierre Gabelle** (Loiret) rapporte les travaux de la Commission des Finances sur les dossiers Tunisie, tuberculose bovine, taxe sur les transports. Il se dit favorable à la majoration de la taxe sur la viande afin d'améliorer la qualité de ce produit et d'en favoriser ainsi l'exportation. Il précise que cinq des six commissaires MRP ont voté pour cette majoration, que la Commission a rejetée par 22 voix contre 21.

**Francine Lefebvre** fait observer qu'Henri Dorey est opposé à la majoration de la taxe par crainte d'une trop forte hausse du prix de la viande.

**Emile Engel** (Moselle), qui a été député dans les deux assemblées constituantes et réélu le 2 janvier 1956, affirme que le contrôle du prix de la viande est impossible.

Consulté, le Groupe décide de voter en séance publique la majoration de 1,50 franc de la taxe sur la viande.

**Pierre Gabelle et Lionel de Tinguy** traitent des bénéfices agricoles. Ils regrettent l'inscription de fédérations syndicales agricoles nommément désignées dans la loi ; c'est un domaine des décrets et non pas de la loi, disent-ils.

**André Colin** (Finistère) parle des taxes parafiscales, qui devraient être reconduites explicitement pour subsister. Le Conseil de la République, dit-il, a prévu des dérogations pour le Fonds d'investissement d'électrification agricole qui sont injustifiables. Il traite de la péréquation des recettes locales, que les maires des grandes villes voudraient remettre en cause. Il regrette que le Gouvernement, à l'article 12, ait fait voter par le Conseil de la République un texte différent de celui qu'il avait fait adopter par l'Assemblée Nationale avec question de confiance (texte sur les transports).

**Mercredi 25 juillet, ouverture à 9 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 65<sup>e</sup> réunion du Groupe : le Gouvernement demande la confiance à propos de la taxe sur les transports. Le Groupe MRP est divisé : 17 contre 8. Les voix du MRP pour Guy Mollet seront-elles toujours gratuites ?**

**Pierre Gabelle** rappelle les rédactions successives de l'article 12, relatif aux taxes sur les transports. Selon les auteurs de la dernière rédaction, la SNCF réduirait son déficit de 27 milliards (grâce à la suppression de la taxe sur les prestations de services).

Les transporteurs privés seraient frappés par une taxe au poids, qui réduirait leur privilège par rapport aux transporteurs publics. Pour ces derniers, la taxe aux poids ne serait pas déductible de la TVA, comme l'était la TPS ; ce serait une taxe nouvelle pour eux.

L'orateur souhaite l'adoption de ce nouveau texte.

**Lucien Nicolas** critique le nouvel article 12, qui frappe les transports effectués par les entreprises avec leurs camions pour leur propre compte. Il a l'impression qu'à l'Assemblée, le MRP joue un jeu de potiche. Il aimerait que le MRP cesse de voter systématiquement pour le Gouvernement ; s'il continue, il n'aura plus de poids politique.

**Maurice Lucas** approuve Nicolas et propose l'abstention.

**Lionel de Tinguy**, estime que le nouvel article 12 a peu d'importance : il ne fonctionnera que si l'indice des prix dépasse un certain plafond. S'il est appliqué, dit-il, il avantagera les transporteurs routiers (à hauteur de 6 milliards). Le Gouvernement a cédé devant eux. En revanche, l'article 12 frappera les producteurs. Pour le moment, il ne s'applique pas. Le Groupe peut donc voter pour. Cela n'a pas d'importance.

**Christian Bonnet** (Morbihan) estime que notre vote pour amènera le Gouvernement à penser que les voix MRP sont toujours gratuites. Avant la discussion du budget militaire, dit-il, il faut faire sentir sa force. A cette occasion, il faut que le Gouvernement, qui a besoin des voix MRP, tienne compte de l'avis du MRP. Sinon, quand retrouverons-nous une pareille occasion ?

**Pierre Gabelle** fait observer que le nouvel article 12 est amélioré par rapport à celui que le MRP a déjà voté.

Par 17 voix contre 8, le Groupe décide de voter pour l'article 12, sur lequel la question de confiance est posée.

En séance publique, cet article est adopté par 285 voix (socialistes, communistes, MRP) contre 115 (poujadistes et modérés).

**Mercredi 25 juillet, ouverture à 14 heures, sous la présidence de Jules Duquesne, député du Nord depuis le 2 juin 1946, ouvrier apprêteur, né à Roubaix le 6 février 1910, de la 66<sup>e</sup> réunion du Groupe. Ouverture d'un long débat sur le budget militaire qui occupera trois réunions jusqu'au 28 juillet. Le MRP lance l'idée d'un emprunt.**

*Le financement des crédits militaires crée une crise au sein du Gouvernement (où Paul Ramadier se laisse isoler), au sein du Groupe socialiste et parmi les autres groupes représentés au cabinet.*

*Le MRP, dès le 24 juillet, a tenté de faire progresser un consensus minimal. En commission des Finances, Henri Dorey a fait prendre en considération un contre-projet par 16 voix (MRP, modérés et Républicains sociaux) contre 12 (communistes et le radical Panier) et 16 abstentions (socialistes, radicaux et poujadistes). Ce texte*

tient compte des demandes présentées par Paul Ramadier, ministre des Finances. Toutefois, M. Panier y fait introduire, avec les voix communistes, un amendement qui y modifie profondément la partie fiscale.

C'est aussitôt le désordre. Peut-on considérer le texte ainsi modifié comme une base de discussion ? Oui, on en a vu d'autres ! Cela n'empêche pas les commissaires des quatre groupes représentés au Gouvernement (socialistes, radicaux, UDSR, Républicains sociaux) de s'abstenir sur l'ensemble, de telle sorte que celui-ci est repoussé par 16 voix (communistes, poujadistes et l'Indépendant Raymond Marcellin) contre 12 (MRP et modérés) et 14 abstentions.

On a perdu des heures et on a tout compliqué.

C'est ce que rapporte **Edouard Moisan** dès le début de la réunion. Il invite le Groupe à délibérer sur d'éventuelles transactions. Il rappelle que Bidault va interpellier le Gouvernement sur l'affaire des fuites et demande quelle sera l'attitude du Groupe à ce sujet.

**François de Menthon.**- Le Gouvernement a sciemment dispersé les magistrats qui étaient informés. J'approuve Bidault.

Le Groupe fait confiance à son Bureau.

**Sur les recettes fiscales qui doivent couvrir les dépenses militaires, Pierre Pflimlin** a vu Ramadier et Leenhardt, porte-parole des commissaires socialistes aux Finances : la SFIO est farouchement hostile au décime sur la surtaxe progressive ; Ramadier, lui, veut des recettes immédiates, il veut éviter un échec de l'emprunt (si emprunt il y a) et des ressources fiscales en 1957. Pflimlin l'a rassuré : le MRP ne réclame pas 200 milliards d'emprunt, il offre un choix aux contribuables. Bref, dit Pflimlin, une transaction reste possible ; je demande donc au Bureau de reprendre contact avec le Gouvernement.

**Maurice René Simonnet.**- C'est prévu : Guy Mollet doit rencontrer Henri Dorey.

**Henri Buron.**- Je rappelle aux partisans de l'emprunt que l'impôt éponge plus les disponibilités monétaires que l'emprunt.

**Maurice René Simonnet.**- Je m'étonne que la SFIO veuille faire la politique de la Banque de France.

**Pierre Pflimlin.**- Il ne s'agit pas de choisir entre l'impôt et l'emprunt mais de savoir par quoi on commence.

**Maurice-René Simonnet.**- Je suis bien de cet avis. Faut-il éponger les disponibilités ? Oui. Comment ? En tenant compte des nécessités psychologiques dans un but d'efficacité ? Oui. Commençons donc par l'emprunt.

**Lionel de Tinguy.**- Je suis d'accord. J'ajoute qu'il s'agit d'un problème interne à la SFIO, qui ignore ce qu'elle veut. Oui ou non la SFIO veut-elle aider son gouvernement, veut-elle la crise ? Je suis pessimiste sur la situation économique. Je crains le désespoir dans l'opinion. Je soutiens vigoureusement le contre-projet d'Henri Dorey, qui est susceptible d'apaiser cette inquiétude et même de rendre confiance au pays. Et je critique sévèrement les dernières suggestions socialistes.

**Françine Lefebvre.**- Je fais des réserves sur le recours à l'emprunt. Les familles de rappelés (jeunes rappelés sous les drapeaux et envoyés en Algérie) diront : notre sacrifice n'est ni libérateur ni indexé.

**Jules Duquesne**, qui préside la réunion.- Je pense que le Groupe peut faire confiance à ses commissaires aux Finances et à son Bureau pour discuter avec le gouvernement ...

Consulté, le Groupe donne son accord.

**Edouard Moisan.**- J'ai proposé à Bidault de demander la disjonction du chapitre relatif à la justice militaire.

**Georges Bidault.**- J'ai obtenu de Dides que l'UFF (les poujadistes) s'abstienne sur l'Euratom. J'accepte la proposition de Moisan mais je ne voudrais pas heurter Dides avec une attitude déloyale. Je demande à Moisan de prendre contact avec Dides et d'obtenir son accord.

**Edouard Moisan.**- Je n'attache guère d'importance au fait que Dides intervienne aussi. Je souhaite que Bidault parle le premier.

Le Groupe charge Moisan de voir Dides.

Dans la soirée du mercredi 25 juillet, en séance publique, **Georges Bidault** fait une intervention remarquée, à l'occasion de la discussion du chapitre relatif à la justice militaire, sur les suites de **l'affaire des fuites** (mis en place par l'ancien préfet de police de Paris Jean Baylot et animé par l'ancien commissaire de police principal Jean Dides, qui sera élu député poujadiste de la sixième circonscription de la Seine - banlieue Est - le 2 janvier 1956, un réseau de renseignement diffuse des informations orientées en marge des services officiels ; des documents intéressant la Défense nationale circulent et l'on soupçonne qu'ils sont exploités chez les communistes ; cette affaire est traitée dans « l'Année Politique - 1954 » (pages 74 et 75).

Tous les magistrats qui ont pris part à l'instruction et au jugement dans cette affaire, en 1954, viennent d'être déplacés, en 1956, ou vont l'être, expose Bidault. Cet éloignement général est singulier, dit-il, parce que le procès des fuites n'est que le commencement d'un procès qui est un procès de trahison.

Le radical Maurice Bourges-Maunoury, ministre de la Défense nationale et des Forces armées l'interrompt : « Il n'y a que trois cas ! ».

Bidault poursuit : « Un éloignement, c'est normal ; deux éloignements, c'est possible ; trois, c'est à la rigueur tolérable. Mais l'éloignement de tous les juges à la fois, ce n'est explicable ni en mathématiques, ni en politique ni en morale... Une telle méthode décèle une volonté, un dessein ou un calcul... Il est intolérable qu'au moment où il va falloir assumer les responsabilités essentielles, aucun des magistrats qui connaissent le dossier ne demeure en situation d'en examiner la suite et la partie principale. Au moment où le Gouvernement a besoin de juges sereins et inflexibles, est-il admissible que la difficulté de la tâche nationale... se trouve encore aggravée par cette idée, qui peut venir à beaucoup... que le Gouvernement châtie la rigueur et que l'indépendance comporte des risques, qui sont inscrits au Journal officiel ? ... »

François Mitterrand, ministre de la Justice, répond. Bidault constate que le Gouvernement, s'abritant derrière le Conseil supérieur de la magistrature, n'est pas en mesure d'affirmer qu'il n'y aura plus aucun déplacement.

(Extraits du Bulletin d'information du Groupe, 1956 n° 78, daté du 27 juillet 1956).

**Jeudi 26 juillet 1956 : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 67<sup>e</sup> réunion du Groupe : impôts ? emprunts ? Les deux ? Le groupe MRP protège Guy Mollet contre la fronde radicale-socialiste.**

**Henri Dorey** rappelle les événements intervenus depuis mardi.

- Mardi : la Commission des Finances prend en considération le contre-projet de Dorey ; elle l'adopte morceau par morceau puis rejette l'ensemble.
- Sous l'arbitrage de Guy Mollet, une réunion intergroupes aboutit à une transaction, laissant la priorité à l'emprunt.
- Jeudi : les radicaux et les socialistes remettent cet accord en cause.

Un débat est ouvert.

**Pierre Abelin** (Vienne) fait des réserves sur cet accord. Il craint que la taxation de la décote des stocks ne freine l'expansion économique. Il redoute que l'abandon d'une majoration de la surtaxe progressive ne soit défavorable au succès de l'emprunt ; en effet, les contribuables soumis à cette surtaxe n'auront aucun intérêt à souscrire à l'emprunt. Il voudrait que le climat soit bon pour l'emprunt ; il faut donc que tous soient menacés par l'impôt. De toute façon, il craint que l'emprunt ne paralyse pour longtemps le marché financier, au détriment du Trésor public.

**André Colin** expose qu'à la Commission des Finances les radicaux ont manœuvré contre le Gouvernement et contre Henri Dorey (son interlocuteur principal dans cette affaire).

Il précise que Ramadier s'est réservé explicitement de recourir à l'emprunt en novembre. Les commissaires MRP, cependant, ont continué à réclamer l'emprunt d'abord.

Il souhaite, pour l'impôt éventuel, une assiette large.

Il note que ce sont les socialistes, en principe partisans de la fiscalité directe, qui s'opposent à la majoration de la surtaxe progressive pour des raisons électorales.

Il demande une nouvelle tentative de transaction et un nouveau débat en commission.

Il rejette l'idée d'un débat en séance publique sur cette affaire, car le MRP devrait alors choisir entre l'impôt et la chute du gouvernement.

**Edouard Moisan** pense qu'une reprise de contact avec le Gouvernement nous dispenserait d'un renvoi en commission.

**Robert Lecourt** évoque les différentes perspectives de la journée. Il pense que le Gouvernement défendra un texte proche de la transaction intervenue la veille et qu'il faut reprendre contact avec Guy Mollet.

**Henri Dorey** remercie Colin de son intervention et veut répondre à Abelin : il conteste ses craintes et note que dans une transaction il faut bien faire quelques concessions ; il en est ainsi, à son avis, pour l'abandon de la majoration de la surtaxe. Il ajoute : « Le climat ! dit Abelin. Bien sûr, c'est même pour le climat que j'ai demandé la priorité pour l'emprunt. »

**André Colin** veut faire le point : 1° Le Gouvernement ne peut pas renoncer brutalement à l'emprunt ; 2° les radicaux font des manœuvres pour éviter en particulier la taxe de 0,5% sur l'actif des sociétés ; 3° si le MRP veut conserver sa position de force, il faut qu'il évite d'apparaître comme demandeur auprès du Gouvernement, 4° il faut que le MRP fasse triompher le fond de son idée ; il est peut-être inutile dès ce moment, pour le MRP, de rester sous les phares et en flèche.

**Robert Lecourt** estime que l'éclairage, dans le débat public, n'est plus sur le MRP, mais sur les radicaux et les socialistes et pas à leur avantage. Ce que le MRP, à son avis, doit éviter, c'est un accord entre le Gouvernement, la SFIO et les radicaux contre lui. Pour cela, conseille-t-il, il est prudent de prendre contact avec Guy Mollet, avec précaution, pour information.

**Henri Lacaze**.- Entièrement d'accord !

**Pierre Abelin**.- Je suis d'accord moi aussi, mais je maintiens mes réserves sur le texte transactionnel.

**André Colin**.- Je souhaite que notre démarche auprès de Guy Mollet soit une démarche d'information, du moins dans l'interprétation qui en sera donnée.

Consulté, le Groupe approuve les conclusions de son président, Robert Lecourt.

Samedi 28 juillet 1956 à partir de 9 heures : Robert Lecourt préside la 68<sup>e</sup> réunion du Groupe, consacrée au budget militaire, sur lequel Guy Mollet a posé la question de confiance.

**Henri Dorey**.- Le texte sur lequel est posée la question de confiance donne satisfaction au MRP, dans le principe du moins, à savoir la priorité pour l'emprunt sur l'impôt.

Diverses questions sont posées par **Daniel Tubach** (Bas-Rhin) et par **Henri Ulrich** (Haut-Rhin). **Henri Dorey** leur répond.

**Henri Ulrich** voudrait que les Européens d'Algérie payent eux aussi des impôts supplémentaires.

**Alfred Coste-Floret** déplore l'amendement David visant à faire de l'emprunt le double de l'impôt, car il redoute l'échec de l'emprunt.

**Jean-Marie Louvel**.- Je pense qu'il faut voter pour, tout en faisant des réserves. Il faudrait faire appel à tous les contribuables, pour créer un « climat » ; d'autre part, il fallait préserver l'expansion. Il est possible d'améliorer le texte au Conseil de la République. J'approuve Ulrich en ce qui concerne les contribuables d'Algérie.

**Francine Lefebvre** l'approuve aussi et demande que les sénateurs MRP prennent une initiative à ce sujet.

**Georges Prisset** (Maine-et-Loire).- Je pense que le texte frappe trop fort les sociétés, familiales comme les autres.

En conclusion, le Groupe MRP décide de voter la confiance au Gouvernement Guy Mollet pour l'adoption du budget militaire (avec emprunt et impôts) par 25 voix et une abstention.

Le scrutin public a lieu dans la matinée du 28 juillet. La confiance est accordée –le vote est personnel– par 273 voix contre 163 (communistes et poujadistes).

Le Conseil de la République l'adoptera sans modification le 31 juillet.

Mardi 31 juillet, ouverture à 14 heures de la 69<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence d'Edouard Moisan. Ouverture de la crise provoquée par le discours de Nasser, le 26 juillet à Alexandrie, annonçant la nationalisation de la Compagnie universelle du canal de Suez « au profit du peuple ».

Au début de la réunion, le Groupe MRP délibère brièvement sur le budget des dépenses civiles, sur un rapport de **Lionel de Tinguy**.

**Pierre Abelin** se déclare favorable à la taxe sur les oranges.

**Henri Dorey** s'y dit hostile.

Consulté, le Groupe décide de voter contre cette taxe par 5 voix contre 1 et 7 abstentions.

Le Groupe en vient à l'affaire de Suez.

**Joannès Dupraz** demande que le MRP fasse une manifestation contre la décision de Nasser à l'occasion de la discussion, en deuxième lecture (qui n'aura pas lieu), du projet de collectif militaire. Il suggère le dépôt d'une question préalable, une suspension de séance et l'envoi d'une délégation auprès du président du Conseil.

**Lionel de Tinguy** réclame des informations sur l'affaire de Suez et les négociations franco-britanniques.

**Marie-Madeleine Dienesch** (Côtes-du-Nord) demande quel sera le résultat d'une manifestation telle que la propose Dupraz.

**Paul Gosset** (Nord) soutient Dupraz.

**Paul Bacon** (Seine) accepterait une suspension de séance à la condition d'obtenir une explication du Gouvernement.

**Joannès Dupraz** maintient sa demande.

Par 15 voix contre 2, le Groupe l'accepte.

**Robert Lecourt** précise qu'il demandera seulement une suspension de séance, l'explication du Gouvernement devant intervenir ultérieurement.

**Pierre de Chevigné** fait des réserves.

Le Groupe approuve Robert Lecourt.

En séance publique, le président du Groupe MRP demande une suspension de séance, sur un scrutin qui traduirait la volonté nationale « de ne pas accepter le coup de force et ferait comprendre aux alliés de la France que le Parlement, dans cette heure dramatique, est solidaire du Gouvernement et que le sort de l'Alliance atlantique se joue en ce moment à Londres ».

Cette demande est acceptée par l'Assemblée, par 416 voix contre 150 (communistes et progressistes).

A la fin de l'après-midi, ce 31 juillet, **Pierre Pflimlin**, président du MRP, et Robert Lecourt, président du Groupe à l'Assemblée, font une démarche auprès de Guy Mollet, à Matignon. Ils retirent de leur entretien « une impression satisfaisante quant à la fermeté de l'attitude du Gouvernement français et du Gouvernement britannique » (d'après le Bulletin d'information du Groupe 1956-81 daté du 1<sup>er</sup> août).

Mercredi 1<sup>er</sup> août 1956 : ouverture à 14h30 de la 70<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Guy Mollet et la crise de Suez.

Le « Collectif civil » pour 1956 (ajustement des dépenses et des recettes) arrive à l'Assemblée en cinquième lecture.

**Henri Dorey** dit qu'une divergence subsiste avec le Conseil de la République à propos des économies à faire sur le nombre des fonctionnaires.

**Robert Lecourt** déclare que l'affaire du statut des fonctionnaires du Maroc est réglée.

**Paul Gosset** évoque toutefois une difficulté : la situation des agents des hôpitaux.

**Robert Lecourt** pense que Guy Mollet évoquera la crise de Suez dans sa déclaration sur la politique financière et économique de son gouvernement, prévue pour ce jour même.

**Henri Dorey** voudrait des informations sur l'évolution de la crise.

**Robert Lecourt** répond qu'avec Pflimlin il a trouvé un Guy Mollet ferme et résolu et que les Anglais sont disposés à la

fermeté. En revanche, dit-il, les Américains sont prudents. Et il y a un élément nouveau : l'arrivée de Dulles, secrétaire d'Etat des USA, en Europe. Que signifie-t-elle ? Plus de fermeté ou plus de faiblesse ?

**Pierre de Chevigné** note que la presse américaine annonce que Dulles vient pour empêcher les Français et les Anglais de faire des bêtises.

Ce 1<sup>er</sup> août, l'Assemblée adopte en cinquième lecture le « collectif civil » par 300 voix (dont le MRP) contre 136 et le texte repart au Conseil de la République.

## CRISE DE SUEZ : JOURNEE DE FLOTTEMENT LE 2 AOUT CHEZ LES MODERES, LES SOCIALISTES ET LES RADICAUX.

Le matin du jeudi 2 août, la Commission des Affaires étrangères charge **Maurice Schumann** de rapporter devant l'Assemblée Nationale une proposition de résolution de l'Indépendant Pierre Montel, qui dénonce « le coup de force » de Nasser, confirme « la détermination de la nation de ne pas s'incliner devant le fait accompli » et demande « que soient prises à cet effet les mesures les plus énergiques et fait appel à la solidarité des alliés ». Elle l'adopte par 30 voix contre 11 (communistes).

A 15 heures, changement d'ambiance : la Conférence des présidents propose, à la demande des communistes, d'en reporter au lendemain vendredi la discussion en séance publique. Que se passe-t-il ? La demande des communistes est soutenue par le représentant des Indépendants, contre l'avis du Gouvernement, représenté par le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, Georges Guille, socialiste ; le représentant du groupe socialiste reste silencieux, les représentants des radicaux et du RGR sont absents. La proposition communiste est adoptée... Qui tient le gouvernail sur le navire gouvernemental ?

A 15 heures 30, le Groupe MRP se réunit.

Jeudi 2 août, à partir de 15 heures 30, ouverture de la 71<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence d'Edouard Moisan. Comment réactiver le Gouvernement ?

**Edouard Moisan** rend compte de la réunion de la Conférence des présidents (voir ci-dessus).

**François de Menthon** invite le Groupe à voter contre les propositions de la Conférence des présidents.

**Edouard Moisan** dit qu'il a réservé la position du MRP. Il n'y a d'ailleurs pas eu de vote à la Conférence, Georges Guille, soutenu par le MRP, ayant déclaré qu'il n'en voulait pas (*probablement pour ne pas trop faire apparaître les divisions qui agitent la majorité*). Il pense toutefois que le Gouvernement va réagir.

**Georges Bidault** estime qu'il est déjà bien tard et que la situation est très aggravée. Ou bien il y a une décision immédiate, dit-il, ou bien les députés iront en vacances et, à leur retour, il ne restera rien.

**Robert Lecourt** propose un appel téléphonique à Guy Mollet et une intervention de de Menthon en séance.

Le Groupe donne son accord et Lecourt quitte la salle pour appeler Guy Mollet.

**Georges Bidault** se réjouit de la fermeté de la proposition de résolution adoptée par la Commission des Affaires étrangères.

**Lionel de Tinguy** propose qu'on en fasse un affichage national.

**Georges Bidault**.- Je me propose d'intervenir en séance. J'ai des choses aimables à dire à Guy Mollet, des choses moins aimables à dire à Christian Pineau, qui agit convenablement mais pas jusqu'au résultat. Je lirai à la tribune des titres dans les journaux de 1936.

**Robert Lecourt**, après avoir eu une conversation avec Guy Mollet.- Mollet est favorable à un débat aujourd'hui même, mais il ne veut pas en prendre l'initiative, pour ne pas donner l'impression qu'il en désire une clôture immédiate.

**Maurice Schumann**.- Je préfère présenter mon rapport aujourd'hui, car je pourrais parler au nom des 30 commissaires qui l'ont adopté. Si j'intervenais après une déclaration de Pineau, il pourrait en être autrement.

**Edouard Moisan**.- Exact ! A la Conférence des présidents, Daniel Mayer a prévu une nouvelle réunion de la Commission pour approuver les déclarations de Pineau.

**Georges Bidault**.- Dans cette proposition de Daniel Mayer je vois un piège pour les groupes, car l'intérêt de la motion à voter aujourd'hui est qu'elle est inconditionnelle.

Peu après, en séance publique, **François de Menthon** demande le rejet des propositions de la Conférence ; l'Assemblée le suit par 362 voix contre 208. La Conférence se réunit aussitôt et décide de proposer la discussion immédiate du rapport Maurice Schumann, ce qui est accepté par l'Assemblée, où, cette fois, seuls les communistes maintiennent leur position.

Trois membres du Groupe MRP interviennent dans le débat (séance du 2 août) : Maurice Schumann, rapporteur de la Commission, Georges Bidault et Pierre de Chevigné (extraits dans le Bulletin d'information du Groupe 1956-83 daté du 3 août.)

**Maurice Schumann** invite l'Assemblée à marquer, par un vote unanime des groupes nationaux, sa volonté d'aider le Gouvernement à s'engager sur la voie où doivent le conduire les traditions morales et les intérêts vitaux du pays, les leçons d'une cruelle expérience et le véritable souci de la paix.

**Georges Bidault** regrette que les actes n'aient pas encore suivi et qu'au brigandage n'aient répondu jusqu'à présent que des protestations. Il s'inquiète de ces hésitations, qui lui rappellent celles qui, en 1936, suivirent la réoccupation par Hitler de la Rhénanie. Rappelant les titres des journaux de l'époque, il demande au Gouvernement de ne pas permettre qu'on puisse de nouveau tromper le pays à ce point. Il souligne les inconvénients de négociations vagues menées avec des partenaires trop nombreux. « Ce n'est pas ainsi. » dit-il, « qu'on doit répondre à la brutalité et à la violence. Pourquoi demander aux contribuables français de l'argent pour construire des avions et des navires si c'est pour les laisser se rouiller sur les aérodromes et dans les rades ? »

**Pierre de Chevigné** souligne les répercussions qu'aurait en Algérie le coup de force égyptien s'il restait impuni. « Au surplus » dit-il, « une démission à Suez entraînerait à brève échéance une démission à Rabat et à Tunis. Il appartient au Gouvernement de prouver que la France est encore une grande puissance, capable de mettre sa force au service du droit. »

**Le rapport de Maurice Schumann est alors adopté par 422 voix contre 150 (les communistes).**

Le scrutin par lequel l'Assemblée, en début de séance (362 voix contre 208) a décidé un débat immédiat, traduit le flottement qui a persisté dans certains groupes jusqu'au vote final.

Aux 150 voix communistes se sont ajoutés en effet : 6 modérés (Beauguette, Bégouin, Grandin, Laine, Monin, Paquet ; 15 UDSR, dont René Plevin ; 37 radicaux, dont Badie, Caillavet, Daladier, Devinat, Mendès-France, de Moro Gjafferri...

**Le 4 août, Guy Mollet lit le décret de clôture de la session parlementaire. La prochaine s'ouvrira le 2 octobre.**

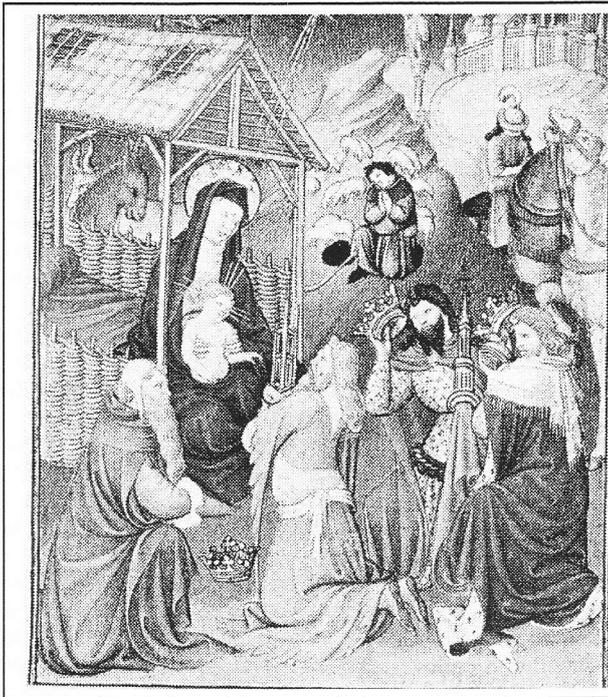
Avant Guy Mollet, l'Assemblée a entendu, le 3 août, une déclaration de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères.

La Commission des Affaires étrangères, à la demande de Georges Bidault, a alors adopté par 28 voix contre 6 (communistes) une motion qui exprime « l'approbation de l'attitude du Gouvernement et lui fait confiance pour poursuivre la politique qu'il a définie devant l'Assemblée ».

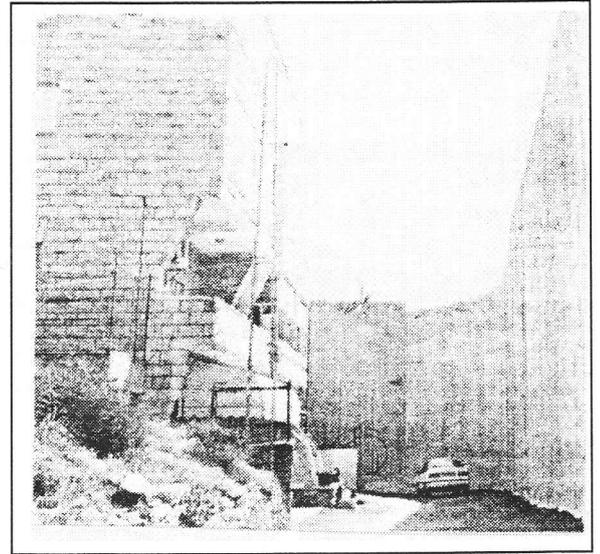
*Au Conseil des ministres, le 4 août, Pineau rend compte de sa mission à Londres.*

*C'est trois mois plus tard, le 5 novembre, que sera déclenchée l'intervention militaire franco-britannique en Egypte.*

## A la recherche du temps présent ... A BETHLEEM



Des Rois-mages il y a 2000 ans... au Mur depuis 2006



Pol, Jean et Herman de Limbourg « Les très riches heures du duc de Berry » 1405-1409

DANS « LA CROIX DU 23 DECEMBRE 2006

### Le statut de Jérusalem

» L'ONU prévoyait dès 1947 que la totalité de Jérusalem et de ses environs, jusqu'à Bethléem, serait placée sous autorité internationale.

Or, depuis 1967, Israël contrôle de facto la totalité de la Ville sainte, en contradiction flagrante avec les textes internationaux. Son statut actuel, ainsi que la définition des frontières par l'État hébreu, sont donc contraires au droit international, et ne sont pas reconnus par la communauté des nations.

### Des discriminations évidentes

» Jérusalem compte environ 700 000 habitants, dont 220 000 musulmans et 7 000 chrétiens.

Tous paient les mêmes taxes, mais n'ont pas les mêmes services. Selon des statistiques israéliennes, les juifs disposent de six fois plus de travailleurs sociaux, vingt-quatre fois plus d'espaces verts, quinze fois plus de bancs publics que les Arabes... 20 % seulement du budget santé de la ville est consacré aux Palestiniens. 67 % des familles palestiniennes de Jérusalem vivent en dessous du niveau de pauvreté.

### Une barrière de plus de 700 km

» Lorsqu'elle sera achevée, la « barrière de sécurité » comptera 703 km (dont une bonne partie en béton), et non 670 km comme prévu initialement. Chaque kilomètre de la barrière coûte 2,5 millions d'euros. Le budget total devrait atteindre 1,8 milliard d'euros. La barrière se trouve à 80 % en territoire palestinien, et englobe un certain nombre de nouvelles colonies dans les frontières d'Israël. Avec le tracé du mur, plus du quart des 230 000 Palestiniens de Jérusalem-Est sont refoulés en Cisjordanie. Ils ont donc désormais besoin d'un permis pour se rendre à Jérusalem, or le nombre de permis refusés est d'environ 40 %.

## LE COLLOQUE DE ROME SUR LES NEI

Le 14 et 15 décembre 2006 s'est tenu à Rome un colloque sur les Nouvelles Equipes Internationales. Il a eu lieu au sein de l'Istituto Sturzo mais a été organisé par la Fondazione Les Equipes Internationales (LEI), qui a été fondée le 15 mars 2005.

Celle-ci a pour objectif de mettre en valeur et de diffuser le patrimoine historique, intellectuel et culturel de la pensée démocrate-chrétienne. Son siège se situe à San Marin et elle se trouve actuellement sous la présidence de Francesco Cossiga. En premier lieu, elle cherche à faire connaître l'œuvre des Nouvelles Equipes Internationales, ce rassemblement fondateur des hommes et des partis démocrates-chrétiens d'Europe nés dans les temps d'angoisse et d'espoir de l'après-guerre.

La fondation a deux réalisations à son actif. Elle a tout d'abord publié une monographie sur les Nouvelles Equipes Internationales : Stefan Delureanu, *Les Nouvelles Equipes Internationales, Per una rifondazione dell'Europa (1947-1965)*, Rubettino Editore, 2006, 284 pages.

Le colloque de décembre apparaît comme une seconde pierre dans ce qui sera une œuvre de longue haleine.

Il a réuni des universitaires de toute l'Europe, avec évidemment plusieurs italiens dont Roberto Papini et Alfred Canavero, l'Allemand Winfried Becker, le Belge Emile Lamberts, le Suisse Jean-Philippe Chenu et, pour la France, Marie-Emmanuelle Reytier. Jean-Dominique Durand et le signataire de ces lignes. Les organisateurs ont donc fait le choix de privilégier les universitaires, mais la présence de Franco Nobili a permis de disposer d'un témoignage émouvant et vif. Le colloque s'est ouvert sur une belle allocution du Président Cossiga.

Il s'est ensuite organisé autour de plusieurs thèmes, avec de nombreuses interventions pour préciser le contexte de la fondation des NEI, une série de communications sur les hommes et les organisations et, finalement, une approche de sujets de débat, comme la réconciliation franco-allemande, traitée par Marie-Emmanuelle Reytier, le fédéralisme ou « démocratie et liberté ».

La seule équipe nationale qui a fait l'objet d'une communication spécifique est ... la France ! Il est vrai que traiter des relations entre le MRP et les NEI demande du temps, ne serait-ce que pour expliquer pourquoi le MRP en tant que tel a refusé d'y appartenir alors qu'il y jouait un rôle primordial ; il suffit d'ouvrir les archives pour découvrir que le MRP a fourni une masse de congressistes et que la langue française dominait largement. Il a fallu également montrer comment s'articulent les NEI, organisation publique, avec les discrètes rencontres de Genève auxquelles tiennent beaucoup les dirigeants du MRP. Le MRP lui-même n'est pas exempt de débats sur la question d'une internationale démocrate-chrétienne : Georges Bidault et Robert Bichet pensent qu'elle peut être utile alors qu'André Colin et Georges Le Brun Kéris la récusent comme fondamentalement étrangère à l'esprit de la formation française. Du reste, le MRP entretient dans le même temps des contacts chaleureux avec la Gauche européenne du socialiste Gérard Jacquet. Cela explique les malentendus de la part des autres formations démocrates-chrétiennes d'Europe, notamment les Autrichiens et les Italiens : le MRP dans les NEI sert-il la démocratie-chrétienne, la France ou lui-même ? Je serais tenté de dire que seule la construction européenne - qui est une mission de la France, au sens le plus fort du terme - a poussé le MRP à faire vivre une organisation pour laquelle il a toujours eu des réserves.

Ce sont donc de belles perspectives de réflexion et de recherches qu'a ouvertes ce colloque, les NEI devenant un peu moins un objet historique non identifié lorsque les actes paraîtront. Il n'en reste pas moins du pain sur la planche pour les historiens, notamment dans l'approche des sources : Marie-Emmanuelle Reytier en a entamé la collecte pour la Fondation, comme en ont été informés les lecteurs du *MRP vous parle* !.

Laurent Ducerf  
Professeur d'histoire

Pour son cinquantième

### LA REVUE « PAYSANS » PUBLIE UN NUMERO SPECIAL

La revue « Paysans », créée par Michel Debatisse, vient de publier un numéro spécial à l'occasion de son cinquantième.

On y trouve en particulier une intéressante interview de Thérèse Debatisse, l'épouse du fondateur, dans laquelle elle rappelle le rôle important joué pour la modernisation de l'agriculture et la formation des jeunes agriculteurs par cette revue, inspirée de la JAC et dans l'esprit des équipes rurales du MRP et du CNJA.

Ce numéro spécial traite des problèmes européens, de l'avenir de l'agriculture dans la mondialisation et insiste en particulier sur la nécessité de ne pas mettre la politique agricole commune au placard, même s'il est nécessaire de la rénover.

Jacques Mallet

Secrétariat de rédaction et Service des abonnements : *Revue Paysans* 12 avenue George V 75008 Paris.

Abonnement d'un an (6 numéros) : ordinaire : 40 euros ; étranger : 46 euros ; de soutien : 60 euros.

### A STRASBOURG, DURANT TOUTE L'ANNEE 2007 UNE SERIE D'HOMMAGES A PIERRE PFLIMLIN POUR LE CENTIEME ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE

Pierre Pflimlin naquit à Roubaix le 5 février 1907. A l'initiative de notre ami (et lecteur de notre bulletin) Louis Jung, président du Cercle Pierre Pflimlin, une série de manifestations à sa mémoire est organisée tout au long de l'année 2007.

La première de ces manifestations a eu le lieu le 5 février 2007 avec une messe solennelle à la cathédrale de Strasbourg, suivie d'une réception des élus de la Ville et des collectivités territoriales au siège de l'Association parlementaire européenne, 76 allée de la Robertsau.

En février est paru un ouvrage sur Pierre Pflimlin, avec des textes d'Alain Howiller et de Paul Collowald et son discours prononcé le jour de son 90<sup>e</sup> anniversaire au Palais de l'Europe à Strasbourg (publié in extenso dans « Le MRP vous parle ! (n° 73) »).

Etaient prévus : pour le 13 mars, l'accueil au Parlement européen de la « Promotion Pierre Pflimlin » du Concours « Notre Europe » (50 élèves de 18 parus) ; pour le 7 juillet, le lancement d'un timbre Pierre Pflimlin ; pour le 9 juillet, l'inauguration du bâtiment Pierre Pflimlin au Parlement européen, l'inauguration de la statue au Parc de l'Orangerie et une soirée au Palais de la Musique et des Congrès (avec participation de l'orchestre philharmonique et les témoignages de personnalités politiques).

## MARIE MOUSSEY, QUI FUT L'EPOUSE DE CLAUDE MONT S'EST ETEINTE LE 16 JANVIER DANS SA 94<sup>ème</sup> ANNEE

C'est sa fille Claude, épouse Sève, qui nous a informés de ce décès, en joignant à sa lettre une coupure du journal « Le Pays ».

Pour l'Amicale du MRP, ce journal et son fondateur en 1945, Pierre Bouligaud, Claude Mont, élu député de la Loire, sur la liste conduite par Georges Bidault, en 1945 et 1946, puis sénateur à partir de 1955 jusqu'en 1992., son épouse Marie et leurs enfants, tout cela forme une grande famille locale MRP. Depuis la Libération ! Sur sa liste, Bidault place Claude Mont, Barthélemy Ott et une femme, qui vient elle aussi de la Résistance, Marie Mousseuy. C'est durant la première campagne électorale, celle de 1945, que Claude et Marie font connaissance et se marient...

Nous avons publié dans notre numéro 69 l'article que le journal « Le Pays » consacrait dans son numéro du 4 août 1995 à la carrière de Claude Mont, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Sa fille Claude Mont-Sève est docteur en Histoire ; sa thèse de doctorat a pour titre « Les sénateurs de la Loire d'hier et d'aujourd'hui » ;

Elle est abonnée à notre bulletin.

Nous lui adressons l'expression de notre profonde sympathie.

« Le Pays » 12 rue de Sully 42308 Roanne cedex ; tél 04 77 44 47 67

### Disparition

## Mme Claude Mont, née Mousseuy

Le 16 janvier dernier, Marie Mousseuy, épouse du sénateur Claude Mont, s'est éteinte dans sa 94<sup>ème</sup> année au cours de la convalescence qui suivait une opération du col du fémur. C'est une figure, comme son époux, du monde politique de la Libération qui disparaît.

Marie Mousseuy fut la première femme du département de la Loire à

être candidate à la députation à la Libération en 1945 lors de la 1<sup>re</sup> Constituante sur la liste MRP conduite par Georges Bidault, successeur de Jean Moulin au CNR (Comité national de la Résistance). C'est d'ailleurs à l'occasion de cette campagne électorale qu'elle devait rencontrer M. Claude Mont qui fut alors élu député de la

Loire à la proportionnelle départementale.

Epouse, confidente politique et première collaboratrice de Claude Mont, elle accompagna celui-ci tout au long de la brillante carrière de sénateur de la Loire. Tous deux faisaient partie de l'équipe de militants MRP qui, autour de Pierre Bouligaud, fut à l'origine de

la création du « Pays Roannais ».

Cinq ans après le décès de Claude Mont, son épouse Marie Mousseuy nous a quittés.

A sa fille Mme Gérard Sève et à son époux, notre journal présente ses très sincères et attristées condoléances.

R. D.

Nous avons appris avec peine, également, le décès de trois de nos camarades membres de l'Amicale et abonnés au bulletin :

- Emmanuel Chasles (Paris 6<sup>ème</sup>)
- René Gardette (Saint-Etienne-de-Vicq), dans l'Allier
- Cyrille Lemaître (Rennes)

**Nous voici en mars 2007... Il est grand temps de vous abonner ou de vous réabonner au bulletin « Le MRP vous parle ! »**

- Abonnement au bulletin et cotisation à l'Amicale (pour un an) : 35 euros
  - Abonnement seul : 18 euros
  - Cotisation à l'Amicale seule : 20 euros
  - Dons pour la survie du bulletin : sans limitation.
- Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP et adressé à Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université – 75007 Paris**

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin septembre et décembre.
  - Directeur : Jean-Pierre Prévost
  - Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
  - Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
  - Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
- Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 1108 G 85106.